



AGPB
CÉRÉALIER DE FRANCE



2019
2020

UN NOUVEAU
PACTE AVEC
LA SOCIÉTÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉ

TABLE DES MATIÈRES

REGARDS CROISÉS ERIC THIROUIN & PHILIPPE HEUSELE	3
CHIFFRES CLÉS CÉRÉALES & L'AGPB, AU CŒUR DE L'ACTION	6
I. Chiffres clés des céréales.....	6
II. Le groupe céréalier.....	7
III. Une action qui s'inscrit dans un écosystème syndical	7
IV. Une approche globale de l'exploitation agricole.....	8
V. Des représentants mobilisés.....	9
VI. Principes de gouvernance de l'AGPB.....	10
VII. Des administrateurs engagés.....	11
VIII. L'AGPB à l'écoute des régions : tournée régionale 2019-2020	11
IX. Une équipe en action.....	12
PARTIE 1 – COMPÉTITIVITÉ & RÉSILIENCE AU CŒUR DE L'ACTION	13
I. Une situation économique en demi-teinte.....	13
II. Gestion des risques : une réflexion à poursuivre.....	13
III. Les engrais : un enjeu de compétitivité.....	13
IV. COVID 19 : filière céréalière exemplaire durant la crise !.....	16
V. INTERCEREALES : une gouvernance renouvelée	17
PARTIE 2 – REpondre AUX ATTENTES SOCIETALES PAR LA CERTIFICATION	18
I. Un nombre croissant d'agriculteurs certifiés niveau 2.....	18
II. Le Comité Bio Grandes Cultures au travail	18
PARTIE 3 – L'AGPB MOBILISÉE POUR FAIRE AVANCER LES POLITIQUES PUBLIQUES	19
PARTIE 4 – REDONNER DE LA FIERTÉ AUX CÉRÉALISERS	26
I. Les Nouveaux Céréaliers : une communication positive pour lutter contre les idées reçues	26
II. Salon International de l'agriculture de Paris	30
III. Un nouveau partenariat Relations Presse.....	30
IV. Une communication syndicale activée	30
PARTIE 5 – MOBILISÉE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE CLIMAT	31
I. L'association Contrat de solutions reconnue par l'Etat.....	31
II. Le Glyphosate – un mauvais feuilleton.....	32
III. Zones de non-traitement riverain– la surenchère électorale	33
IV. Céréaliers et biodiversité : une synergie à réaffirmer	34
V. Les céréaliers engagés dans la Bioéconomie.....	35
PARTIE 6 – PRÉPARER L'AVENIR PAR L'INNOVATION ET LA PROSPECTIVE	38
I. Renouveau de l'accord pour le financement de la recherche dans le secteur de la semence.....	38
II. Culturibles : les grandes cultures se projettent en 2030.....	39

..... **FONCTION BOUTON**



RETOUR SOMMAIRE

REGARDS CROISÉS

Regards croisés d'Eric THIROUIN, Président, et de Philippe HEUSELE, Secrétaire Général, sur les 18 mois de gouvernance de l'AGPB et les perspectives pour 2020.

—
Si l'on revient rapidement sur ces 18 derniers mois, quelles ont été vos priorités ?

Éric THIROUIN

Nous avons été confrontés à des contraintes extrêmement fortes sur les moyens de production, qui sont sources d'inquiétudes et de baisse de revenus. **Notre priorité a donc été d'avoir un coup d'avance pour préparer l'avenir.** C'est dans cet état d'esprit que nous avons travaillé sur la PAC, en rencontrant les candidats aux élections européennes, les parlementaires, les Présidents de Région, le nouveau Commissaire européen à l'Agriculture, mais aussi le Président de la République et les partis politiques. Les attentes se cristallisent autour d'un pacte pour l'environnement.

Nous l'avons anticipé en préparant la certification environnementale HVE de niveau 2, pour être au rendez-vous, pour valoriser ce que l'on fait en France et le faire certifier. C'est un point extrêmement fort, qui nous a beaucoup mobilisé. Dans le même temps, nous avons aussi travaillé pour que l'agriculture de précision, l'innovation, les NBT soient reconnues. Avec satisfaction, on a pu voir que la Présidente de la Commission européenne a retenu ces volets. C'est le fruit de notre mobilisation à tous. Mais la partie n'est pas gagnée pour autant : **les réductions imposées par la Commission sur les moyens de production risquent de rimer avec décroissance.**

En parallèle, nous nous sommes battus pour protéger les céréaliers face aux aléas climatiques, via l'application de mesures pour améliorer le système d'assurance climatique ou encore la refonte de l'épargne de précaution.

Philippe HEUSELE

Sur le plan économique et sociétal, nous avons été au rendez-vous, en sachant délivrer des récoltes en quantité suffisante et en qualité. Nous allons connaître une année record à l'export.



—
Comment relever justement le défi d'une transition agro-écologique qui soit économiquement et écologiquement viable ?

Éric THIROUIN

Nous défendons une ligne qui est celle de l'équilibre.

Il y a de la place pour tous les marchés (le local, le bio, l'export, etc.) et tous ont leur utilité. La coexistence de plusieurs agricultures est essentielle. La transition agro-écologique, c'est aussi, je le disais, l'innovation. Cela implique de plus en plus de recherche agronomique. Demain, biocontrôle et phytosanitaires seront complémentaires. L'amélioration variétale, via la recherche génétique et la reconnaissance des NBT, ne peut plus être un tabou. Sur le numérique et la robotique, il y a aussi beaucoup à faire. C'est pourquoi, la prochaine PAC devra accompagner les investissements agricoles... Cela nous permettra de produire pour répondre à la demande alimentaire planétaire, tout en améliorant les pratiques environnementales **Ce qui est non négociable pour nous, c'est de ne pas interdire sans alternative.** Pas d'interdiction sans solution ! Il est hors de question qu'on dise « vous arrêtez tout, et peu importe si vous êtes infectés de pucerons ».

C'est ce qui s'est passé avec la loi biodiversité. Il faut en finir avec la vision d'une agriculture diabolisée, alors que l'agriculture française est en leadership sur ces notions environnementales.

Philippe HEUSELE

La nature est d'abord ce qu'on en fait, notamment dans les milieux cultivés. Si les défis à venir, alimentaires, environnementaux, démographiques, ont besoin de la nature, ils ne pourront pas être réglés avec les solutions d'hier... C'est dans cette perspective que l'adhésion générale en faveur **d'une certification HVE de niveau 2 permettra de concilier l'ambition d'une PAC économique et écologique.** Et pour cela il faut accompagner les agriculteurs dans le temps, pour que la transition soit soutenable économiquement et techniquement.



Vous avez justement lancé la campagne « Les nouveaux céréaliers ». Quel en est l'objectif ?

Éric THIROUIN

Les céréaliers doivent être fiers de ce qu'ils font et montrer leur implication dans la qualité des produits alimentaires clés du quotidien et qui ont été tant consommés pendant le confinement : le pain, les pâtes, la farine....

Fanfaronner, ce n'est pas notre état d'esprit, mais ce que nous faisons au quotidien, en termes de captation de carbone, d'actions favorables à la biodiversité, le fait que les céréales sont l'alimentation de base de tout humain, il faut le dire, le faire savoir.

Philippe HEUSELE

Le terme « nouveaux céréaliers » renvoie à cette nouvelle forme de connexion que nous souhaitons avec la société, pour combler un certain écart qui persiste entre la réalité des céréaliers et les idées reçues sur leur métier. On ressent encore une frustration sur le terrain de la part des céréaliers qui ne parviennent pas à se faire comprendre. Nous voulons montrer que nous n'avons jamais cessé d'aller de l'avant et le faire valoir par la certification, qui est un levier de fierté, d'expertise et de qualité.

2019 a marqué le début d'une nouvelle gouvernance au sein de l'AGPB. Comment avez-vous inscrit votre action par rapport à celle de vos prédécesseurs ?

Éric THIROUIN

Nous l'avons inscrit dans la continuité et avec cet esprit d'équipe qui prime et fait partie de l'ADN de l'AGPB !

Nous sommes complémentaires. Nos représentations dans une pluralité d'instances nous permettent de diffuser largement nos positions et d'être plus influents. C'est important, avec les défis qui nous sont posés, de pouvoir s'appuyer sur beaucoup d'élus, pour être plus efficaces et mieux partager nos visions.

Philippe HEUSELE

Dans les faits, nous retrouvons notre vision du juste équilibre jusque dans notre gouvernance. **Notre force et notre complémentarité, avec Éric, c'est aussi de concilier action syndicale nationale et expertise économique internationale.** Le travail d'équipe, c'est aussi la complémentarité de parcours différents et de sensibilités différentes. C'est un vrai « plus », c'est ce qui nous permet d'être dans l'action et les propositions concrètes, pas uniquement dans les réactions syndicales.

Quelles sont aujourd'hui les échéances sur lesquelles vous êtes mobilisés ?

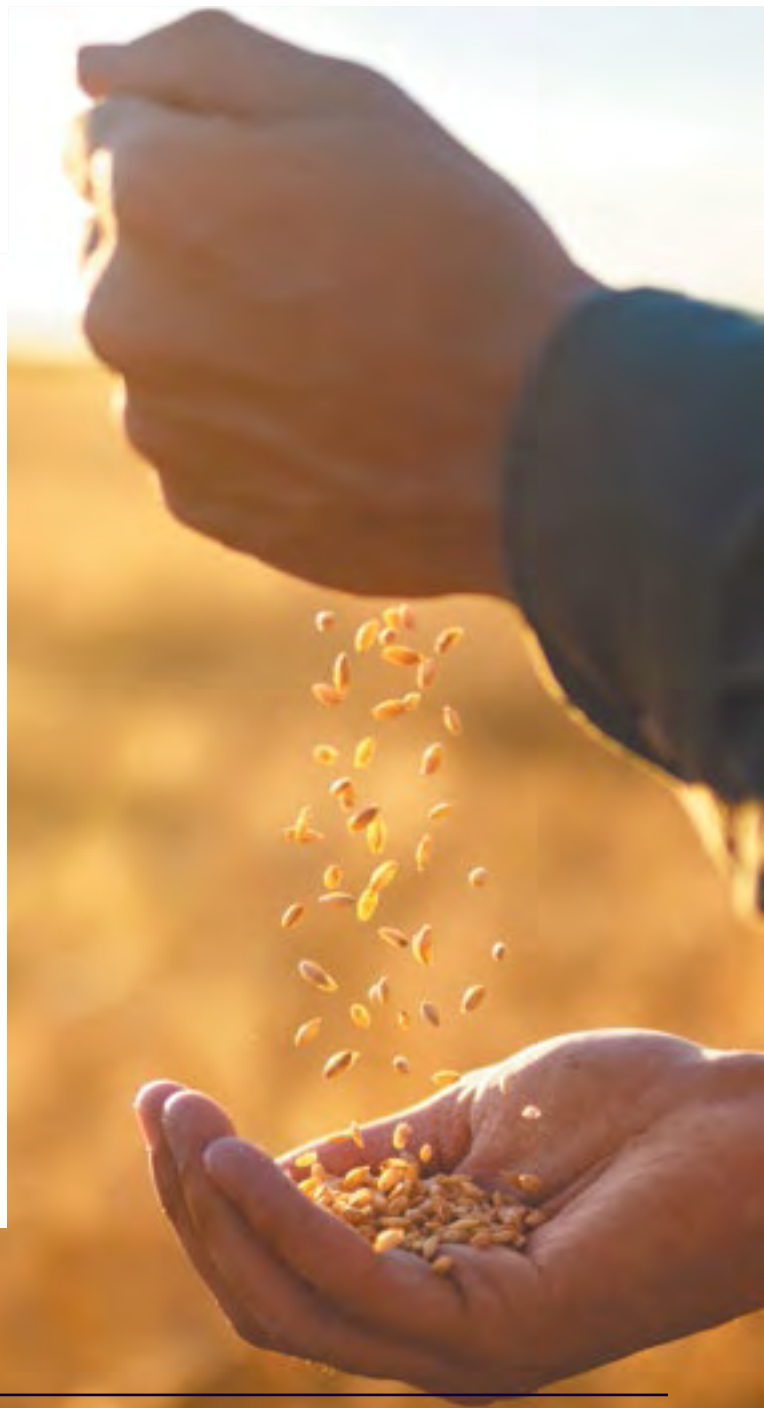
Philippe HEUSELE

Un gros travail nous attend sur l'assurance récolte, le label bas carbone et la biodiversité...

Tous ces axes sont primordiaux. Sur les sujets européens, la déclinaison du green deal dans la PAC va être notre priorité.

Éric THIROUIN

L'interprétation par la France du green deal européen dans la PAC et son plan national stratégique, c'est un rendez-vous important. Nous avons aussi commencé à travailler sur une étude d'impact pour objectiver nos arguments. Nous avons besoin d'outils économiques pour convaincre.





On ne peut pas ne pas revenir sur la crise du Covid. La filière a tenu bon ! Quel message souhaitez-vous faire passer à cet égard ?

Philippe HEUSELE

On doit saluer la fiabilité de la filière. Les producteurs ont tous été au travail, ils ne concevaient d'ailleurs pas les choses autrement... La sécurité a été importante aussi, pour tous les travailleurs de la filière. Elle l'est toujours. Avec France Export, nous avons envoyé beaucoup de courriers qui ont rassuré les clients à destination, qui nous ont répondu « heureusement que cela fonctionne chez vous, parce que pour nous, trois semaines de retard c'est vital... »

Éric THIROUIN

Nos prédécesseurs ont toujours dit que nous sommes une filière très organisée. Nous l'avons prouvé au grand public : le fonctionnement pendant la crise a été très fort, tous les maillons se sont parlé, les problèmes ont été traités en temps réel. Je tiens à saluer les cheminots, les marinières, les transporteurs routiers, qui ont tous été exemplaires.

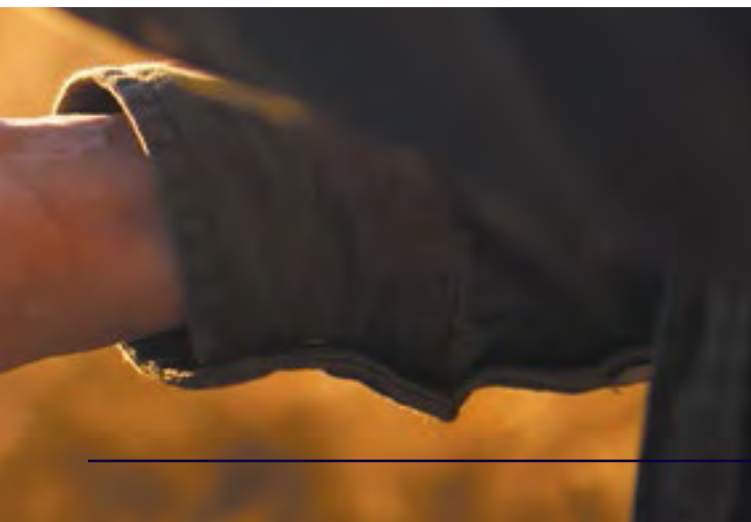
Quelles leçons pouvons-nous tirer de cet épisode du Covid, pour préparer le monde d'après ?

Philippe HEUSELE

La notion de « souveraineté alimentaire », reprise par Emmanuel Macron, il faut qu'on l'ait en tête. Ce n'est pas la fin de l'interdépendance. Nous opérons sur des marchés mondiaux ; se refermer sur nos frontières cela n'aurait aucun sens, parce que cela réduit le champ des possibles.

Éric THIROUIN

Les gens ont compris que des métiers souvent dévalués sont vitaux. Je reste convaincu que cela restera ancré dans la tête de l'immense majorité des Français. Même si les marchands de peur profitent quant à eux du Covid-19 pour dire « ayez encore plus peur ». **Il est urgent de sortir des débats idéologiques pour mener une politique agricole et agroalimentaire de reconquête forte et cohérente. Pour l'avenir, nos propositions iront dans le sens d'une souveraineté alimentaire ouverte sur le monde, solidaire et équitable**, pour produire sans distorsion de concurrence.



Éric THIROUIN
PRÉSIDENT



Philippe HEUSELE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



CHIFFRES CLES CÉRÉALES & L'AGPB, AU CŒUR DE L'ACTION

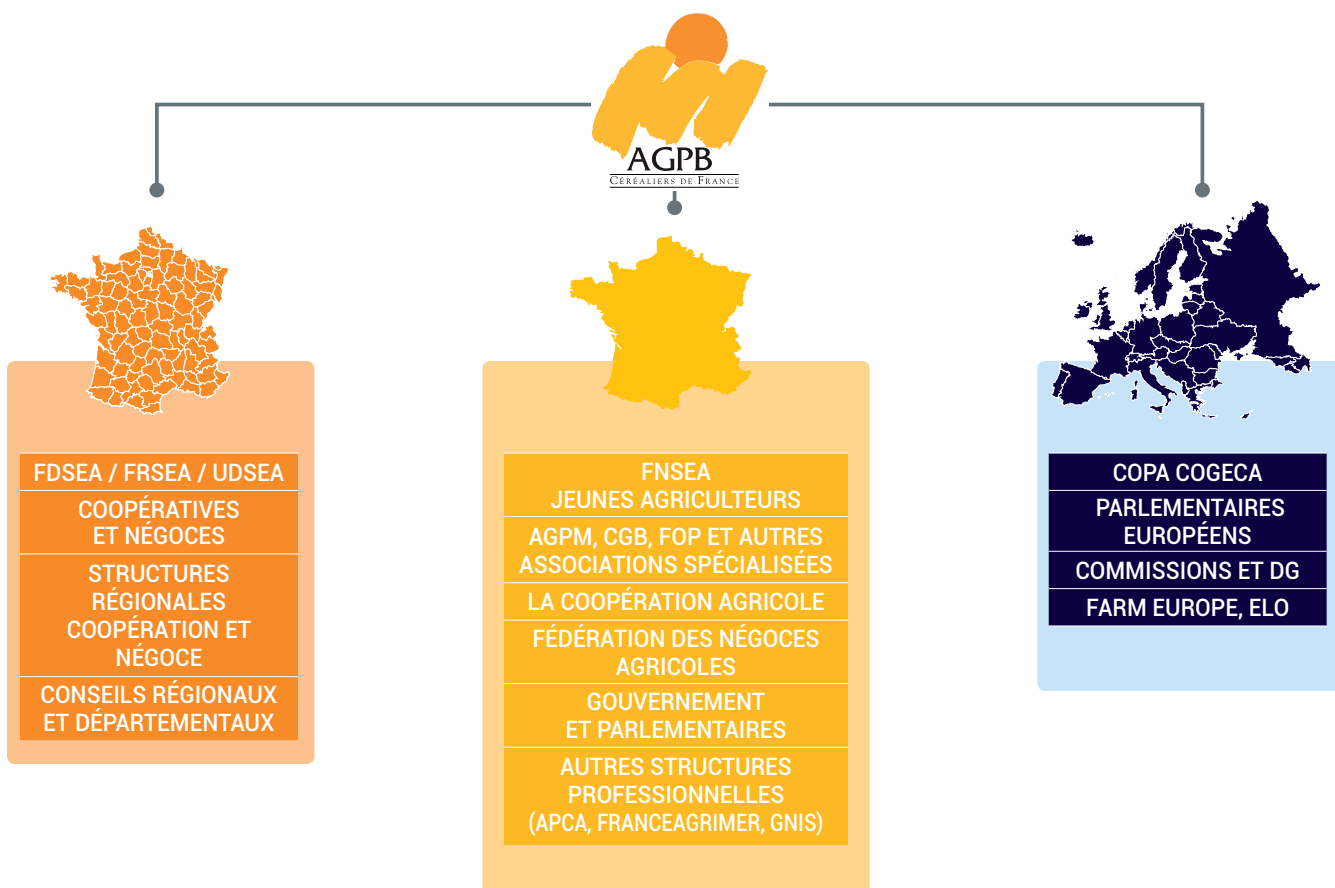
LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE



LE GROUPE CÉRÉALIER



UNE ACTION QUI S'INSCRIT DANS UN ÉCOSYSTÈME SYNDICAL



UNE APPROCHE GLOBALE DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

ECONOMIE & POLITIQUES AGRICOLES

PAC
COMPÉTITIVITÉ
GESTION DES RISQUES
FISCALITÉ
REVENUS
PSE
STRATÉGIE
BAS CARBONE
PROSPECTIVES
BIODIVERSITÉ

MOYENS DE PRODUCTION

ECOPHYTO
INNOVATION
BIOTECHNOLOGIES
FERTILISATION
PHYTOSANITAIRES
ZONE DE
NON-TRAITEMENT
SEMENCES

MARCHES & FILIERES

CERTIFICATION
ENVIRONNEMENTALE
ORGANISATION
MARCHÉS
QUALITÉ - PROTÉINES
BIOMASSE -
BIOCARBURANTS BIOGAZ
CARBONE
ACCORDS
INTERNATIONAUX

COMMUNICATION & INFLUENCE

RELATIONS PRESSE
RELATIONS PUBLIQUES
& INSTITUTIONNELLES
ÉLÉMENTS DE LANGAGE
CONGRÈS / ÉVÈNEMENTS
SALON DE L'AGRICULTURE
WEB & RÉSEAUX SOCIAUX
ACTIONS SYNDICALES
ACTIONS EUROPÉENNES



DES REPRÉSENTANTS MOBILISÉS

JOSSERAND Thierry	01
DESGOUTTE Pierre	03
DUPRE Jean-Hugues	03
FAIVRE Claude	38
TRILLON Mathieu	63



DAUGER Olivier	02
VASSANT Charlotte	02
PINTA Philippe	02
BOLLENGIER Denis	59
HENNEBERT Francis	59
DUPONT Thierry	60
GRISON Christophe	60
BOURGOIS Thomas	60
DEBUIRE Damien	62
BUE Laurent	62
HERNU Bertrand	62
DE VILLENEUVE Jacques	80
VERMERSCH Luc	80



DE LOISY Jacques	21
DUBIEF-BECHET Philippe	21
LENOIR Didier	21
EMERY Patrick	39
CONDAMINE Jean-Pierre	58
COUZON Philippe	71
GENNERAT Jean-Luc	89
ROUGEGREZ Daniel	89



FROT Frédéric	77
MILARD Cyrille	77
HEUSELE Philippe	77
GREFFIN Damien	91
ISAMBERT Jean-François	91



TESSIER Jean-Yves	35
-------------------	----



BOUVAT-MARTIN Bruno	18
BUTOUR François	18
JAMET Denis	18
BARRET François	28
DUPRE Jean-Marc	28
DUTEILLEUR Dorian	28
THIROUIN Eric	28
GUERIN Vincent	36
MALOU Claude	36
ROBIN Jean-Claude	37
LOISEAU Jean-François	41
VERNON Patrick	41
BENOIST Cédric	45
FERRIERE Benoît	45



BOURSIQUOT Frédéric	17
ANDRIEUX Jean-Didier	24
RENAUDEAU Jean-Marc	79
THIROUIN Pierre-Yves	86



FOSSEPREZ Damien	08
LORIETTE Sébastien	08
FLOGNY Jean-Pierre	10
VIEILLART Emmanuel	10
GRIFFON Pol	51
PIETREMENT Benoît	51
PREVOTEAU François	51
FISCHER Christophe	52
JACQUES François	54
HANNEQUIN Jean-Guillaume	55
DENIS Simon	57
SCHNEIDER Christian	67
RIMELIN Laurent	68



LANGLOIS-BERTHELOT Jean-Pierre	14
CHOPIN Régis	27
LEVESQUE Amaury	27
PREVOST Jean-Pierre	61
DUFOUR Thierry	76



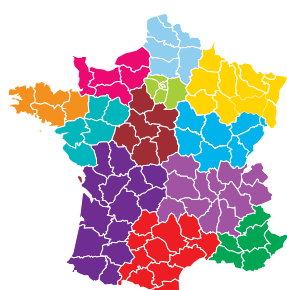
JEANNET Didier	11
PONTIER Michel	30
HALBEDEL Georges	31
SICARD Bernard	31
CARDONA Christian	32
PONTIER Michel	34



DE SAMBUCY Nicolas	13
MAZEL Bertrand	13



BLET Christian	49
DUHAMEL Olivier	53
ROUSSEAU Dominique	72
BLUTEAU Franck	85
PORCHER Hugues	85



Les sujets travaillés par l'AGPB au quotidien sont débattus, discutés et arbitrés avec l'appui des préconisations des commissions, bureaux, conseil d'administration et groupes de travail ou comités orchestrés toute l'année.



PRINCIPES DE GOUVERNANCE DE L'AGPB

ADMINISTRATEURS ISSUS
DES ORGANISMES DE COLLECTE

ADMINISTRATEURS
ISSUS DES FDSEA



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé de 91 personnes, il débat des principaux sujets d'actualités, des actions à mener et décide du budget



BUREAU

Piloté par le Président, il décide des orientations et des prises de position de l'AGPB



L'AGPB ORGANISE SON TRAVAIL QUOTIDIEN AU TRAVERS DE PLUSIEURS COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL :

	PILOTE PROFESSIONNEL
Groupe prospectives	Philippe HEUSELE
Commission Environnement	Rémi HAQUIN, Olivier DAUGER
Commission Communication	Luc VERMERSCH
Commission économie de l'exploitation	François JACQUES
Commission PAC	Benoît PIÈTREMONT
Commission semences	François JACQUES
Commission Bioéconomie	Arnaud RONDEAU
Comité Orge de Brasserie	Didier LENOIR
Comité blé dur	Didier JEANNET
Bureau commun des pailles et fourrages	Pol GRIFFON
Culturibles	Philippe HEUSELE
Comité Bio	Franck BLUTEAU
Groupe Sorgho	Yvon PARAYRE

“

Les deux pieds dans la terre mais l'esprit vif d'une organisation toujours tournée vers l'avenir. Voilà l'essence de l'AGPB, avec un conseil d'administration issu pour moitié du monde économique et de l'autre du monde syndical. La particularité singulière d'un syndicalisme économique ! »

Philippe HEUSELE,
Secrétaire général

”

NOMBRE DE
REUNIONS
2019

CONSEIL
D'ADMINISTRATION : 5

BUREAU : 5

GRUPE
PROSPECTIVES : 5

COMMISSIONS COMITÉS &
GROUPES DE TRAVAIL : 28

NOMBRE DE
PARTICIPANTS
2019

CONSEIL
D'ADMINISTRATION : 250

BUREAU : 75

GRUPE
PROSPECTIVES : 50

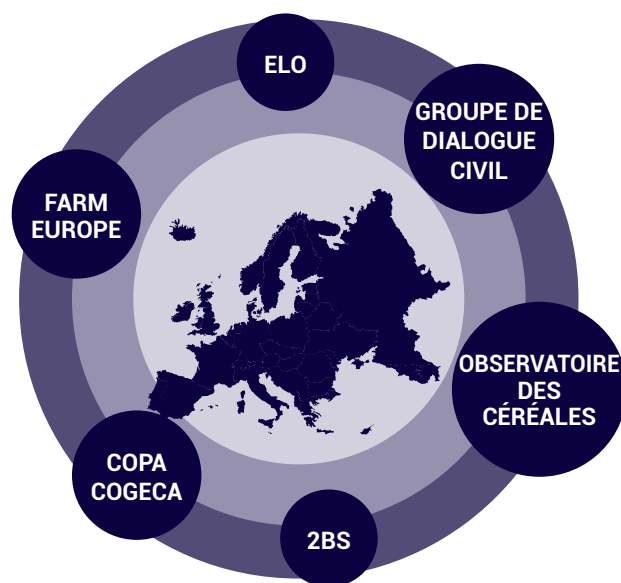
COMMISSIONS COMITÉS &
GROUPES DE TRAVAIL : 150



DES ADMINISTRATEURS ENGAGÉS

Les administrateurs de l'AGPB sont impliqués dans de multiples structures et organisations syndicales ou économiques au niveau national au titre de leur fonction AGPB ou au titre de leurs autres mandats professionnels.

Leur mobilisation respective au sein des différentes entités permet d'appuyer les convictions et ambitions des céréaliers français.



L'AGPB À L'ÉCOUTE DES RÉGIONS : TOURNÉE RÉGIONALE 2019/2020

Devenu un rendez-vous syndical incontournable, l'AGPB part à la rencontre chaque année de l'ensemble des régions céréalières françaises. L'équipe gouvernante de l'AGPB présente et débat des principaux sujets d'actualité syndicale. En 2019- 2020, le projet stratégique sur la certification environnementale, le dossier des zones de non-traitement, la campagne de communication « Les Nouveaux Céréaliers » ou les premières orientations de la PAC future ont été développés devant des représentants des organismes stockeurs et représentants syndicaux.

Des échanges de grande qualité qui appuient la stratégie de l'AGPB : engager l'écosystème agricole vers la reconquête de sa compétitivité et de son image au travers de la certification environnementale.



Les rencontres régionales pendant la campagne 2019-2020, dont la dernière a eu lieu le 3 mars, se sont déroulées en Bourgogne-Franche-Comté à Dijon, Normandie à Ecardenville, Occitanie à Toulouse, Nouvelle Aquitaine à Angoulême, Ile de France à Paris, Centre-Val de Loire à Orléans, Grand Est à Nancy et Hauts de France à Amiens, en collaboration avec les FRSEA des régions concernées. Les autres régions n'ont pas pu se tenir du fait de la crise sanitaire.

Ces réunions s'adressaient aux responsables syndicaux régionaux : Présidents, secrétaires généraux, représentants des sections grandes cultures, Directeurs et animateurs des productions végétales, ainsi que les responsables des organisations économiques : Coopératives et entreprises de négoce agricoles.

Elles avaient pour objectif pour cette campagne d'évaluer comment le projet stratégique de l'AGPB est perçu dans les différentes régions et comment chaque région entend le mettre en oeuvre. Elles ont permis également de rappeler les différentes structures et des compétences multiples du groupe céréalier. Ces réunions régionales sont l'occasion de faire intervenir des responsables d'ARVALIS-Institut du végétal, d'UNIGRAINS et de France Export Céréales, par exemple.

“

Ce dialogue direct entre les responsables départementaux et nationaux est indispensable pour la pertinence et mise en place de ce projet de la certification environnementale.

La réussite de ces réunions régionales est importante afin de bien montrer le travail accompli par l'AGPB et la résonance qu'il a dans les régions.”

Philippe HEUSELE,
Secrétaire général



L'AGPB PRÉVOIT DÉJÀ DE RECONDUIRE CES RENCONTRES RÉGIONALES POUR LA CAMPAGNE 2020-2021.

UNE ÉQUIPE EN ACTION

L'équipe de l'AGPB, compacte, repose sur des collaborateurs motivés dont la compétence couvre les secteurs de l'économie, de l'agronomie, de l'environnement, de l'action syndicale, des politiques publiques nationales, communautaires, internationales et de la communication.

“

Les collaborateurs, en étroite collaboration avec les autres entités du groupe des céréaliers, dans le cadre de commissions, comités et groupes de travail avec les élus du conseil d'administration, permettent à l'AGPB de participer et d'être force de proposition dans l'ensemble des travaux concernant l'avenir des grandes cultures au service des intérêts des céréaliers.”

Jean-Marc BOURNIGAL



Jean-Marc BOURNIGAL
DIRECTEUR GENERAL
jmbournigal@agpb.fr
01 44 31 10 01



Cécilia LEFEBVRE
RESPONSABLE
ADMINISTRATIVE
ET FINANCIERE
clefebvre@agpb.fr
01 44 31 16 97



Géraldine DELÉCOLLE
ASSISTANTE DE DIRECTION
GENERALE
gdelecolle@agpb.fr
01 44 31 16 82



Patrice AUGUSTE
DIRECTEUR RELATIONS
TERRAIN
pauguste@agpb.fr
01 44 31 10 05



Evelyn SARPONG
ASSISTANTE DE DIRECTION
RELATIONS TERRAIN
esarpong@agpb.fr
01 44 31 10 77



Camille TUBIANA
DIRECTRICE DE LA
COMMUNICATION ET DES
RELATIONS EXTÉRIEURES
ctubiana@agpb.fr
01 44 31 10 04



Nicolas FERENCZI
RESPONSABLE ECONOMIE
ET RELATIONS
INTERNATIONALES
nferenczi@agpb.fr
01 44 31 10 97



Jérôme JOSSEAUX
RESPONSABLE
COMMUNICATION
ET ANIMATION SYNDICALE
jjosseaux@agpb.fr
01 44 31 10 39



Théo BOUCHARDEAU
RESPONSABLE JURIDIQUE
DES AFFAIRES
ENVIRONNEMENTALES
tbouchardeau@agpb.fr
01 44 31 10 07



Anna GIANNINI
SECRETAIRE
agianinni@agpb.fr
01 44 31 16 60



Gildas COTTEN
DEBOUCHES ENERGETIQUES
ET VALORISATION BIOMASSE
AGPB/AGPM
gildas.cotten@agpm.com
01 44 31 10 92



Martine JULLIEN
RESPONSABLE VEILLE
STRATEGIQUE ET
PROSPECTIVES
mjullien@agpb.fr
01 44 31 16 15



CHARLES BOUTOUR
CHARGE DE MISSION
BIODIVERSITE
cboutour@agpb.fr
01 44 31 10 07

PARTIE 1

COMPÉTITIVITÉ & RESILIENCE AU CŒUR DE L'ACTION

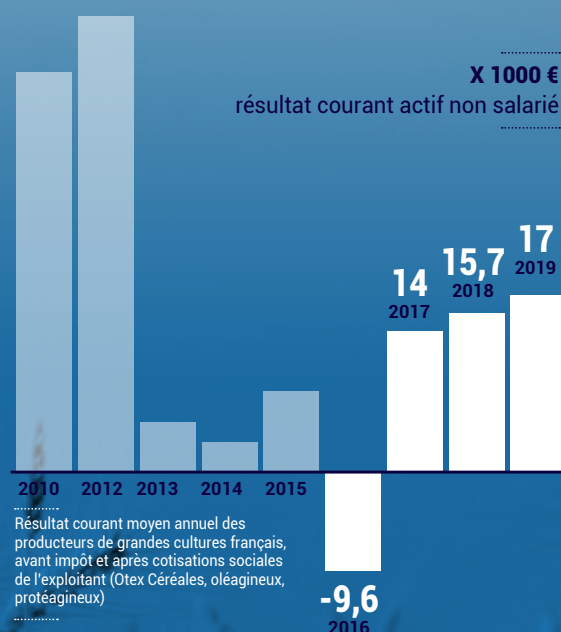
UNE SITUATION ÉCONOMIQUE EN DEMI-TEINTE

L'amélioration de la conjoncture depuis 3 campagnes se traduit encore trop peu sur les résultats économiques des producteurs, du fait de charges toujours élevées et de soutien en érosion constante. Avec un résultat courant avant impôt d'à peine plus d'un SMIC par actif familial en moyenne en 2017-2018, une fois les cotisations sociales de l'exploitant déduites, un céréalier reste rémunéré de son travail près de 30% en dessous de la moyenne des agriculteurs français. Les aléas climatiques sont venus lourdement frapper certaines régions comme l'Auvergne qui n'ont même pas vu les effets des cours un peu meilleurs en céréales, et dans les zones intermédiaires, les sinistres sur les colzas l'année dernière ont effacé les gains en céréales.

GESTION DES RISQUES : UNE RÉFLEXION À POURSUIVRE

Les aléas climatiques n'épargnent pas les céréaliers avec des alternances répétées de gels, sécheresses printanières et excès d'eau favorisant l'apparition de ravageurs (maladies et insectes) sur des plantes fragilisées par les effets du changement climatique. Malgré ces événements récurrents, les % de surfaces assurées en grandes cultures plafonnent à 30%, sans doute en raison des hausses de cotisations et aux indemnités insatisfaisantes pour les producteurs. L'APGB a également, via la FNSEA, participé aux travaux engagés par le Ministère de l'Agriculture après les épisodes de gel sévère en viticulture et arboriculture mi 2019, restant particulièrement vigilante sur les tentations de transferts d'aides PAC vers d'autres secteurs.

Pour l'AGPB, s'il faut persévérer en portant la demande d'application du règlement omnibus européen qui permet de subventionner jusqu'à une franchise de 20% au lieu de 25%, il faut également reprendre dans sa globalité le bouquet de



solutions en matière de gestion des risques qui doit être apporté aux chefs d'entreprises agricoles. L'amélioration de la dotation pour épargne de précaution (DEP) qui a remplacé la DPA dans une formule plus souple ne suffit pas. Ce sera l'objet de travaux approfondis sur le 2^{ème} semestre 2020 en partenariat avec les autres AS grandes cultures et la FNSEA et les JA.

“

La résilience des exploitations céréalières devient indispensable, en privilégiant une approche globale et pluriannuelle, car aucune exploitation céréalière ne semble désormais à l'abri de fortes fluctuations de chiffres d'affaires d'une année sur l'autre.

François JACQUES

”

LES ENGRAIS : UN ENJEU DE COMPÉTITIVITÉ

En 2018, certains fabricants demandaient à la Commission européenne l'instauration d'une taxe antidumping sur les importations de solution azotée. Malgré la forte mobilisation des céréaliers français et irlandais et le témoignage de Cédric Benoist, administrateur à l'AGPB, sur les conséquences de la mesure sur les exploitations de grandes cultures, les Etats membres n'ont pas réussi à s'entendre le 11 septembre 2019 pour s'opposer à la proposition. Des droits additionnels de 22,24 à 42,47 €/t frappent donc les importations de solution azotée en provenance de Trinité-et-Tobago, des USA et de Russie. Un nouveau coup porté aux revenus et à la compétitivité des producteurs de grandes cultures français, qui sont les principaux utilisateurs de cet engrais, mais également un demi-succès syndical, dans la mesure où la lutte était très inégale et nous avons limité les dégâts, la taxe étant fixe et plus faible que dans le projet initial. Nous avons également fait basculer la position de certains Etats membres dont la France, et obtenu un vote sans opinion alors que, jusqu'à présent, il y avait toujours eu une majorité favorable dans ce type de procédures.

“

Notre organisation du travail, notre équipement et notre système de fertilisation sont optimisés à travers l'utilisation de compost de volaille et de l'azote liquide.

L'utilisation de solution azotée est beaucoup plus précise que celle de granulés, grâce à utilisation de matériel de précision commun avec les produits phytopharmaceutiques. Elle nous permet de moduler les doses à l'intérieur de la parcelle en minimisant l'impact sur l'environnement.

Nous sommes résilients grâce à un assolement très diversifié et à une faible dépendance à l'azote, alors qu'il y a un fournisseur en position dominante sur le marché de l'ammonitrate.

Une taxe antidumping sur la solution azotée aurait un énorme impact économique pour notre exploitation. Elle nous coûterait 7 200 € par an, c'est le coût des études supérieures de mes deux ainés. Je dois vendre ma production à des prix mondiaux, et je ne comprendrais pas que la Commission réduise encore la concurrence et augmente les prix sur le marché européen des engrais qui est déjà fortement protégé.

”

Cedric BENOIST,

Déclaration devant les enquêteurs de la DG

Commerce de la Commission européenne le 4 septembre 2019

Hasard du calendrier, la Commission ouvrait en septembre 2019 une autre enquête en vue de renouveler ou non la taxe antidumping qui frappe depuis 20 ans les importations russes d'ammonitrate. Taxe que nous avons réussi en novembre 2018 à faire baisser de 47 à 33 €/t (-30%). Là aussi, l'AGPB s'est portée partie prenante aux côtés du COPA COGECA et d'autres syndicats agricoles européens. Avec l'appui du COPA COGECA et de la FNSEA, deux auditions ont été menées face à l'exécutif européen, et l'AGPB et l'IFA irlandaise ont déposé en novembre 2019 puis mai 2020 des évaluations de l'impact économique de la mesure, qui coûte 600 M€ par an aux agriculteurs européens alors que les profits des fabricants sont en train d'exploser sous l'effet de la baisse des prix du gaz naturel, sans que cette baisse soit répercutée sur les prix des engrais. A force de faire bouger les lignes politiques et d'affiner notre expérience de ces dossiers très techniques et pleins d'embûches, nous pouvons espérer à l'issue de cette enquête obtenir une baisse des prix des engrais azotés.

COVID 19 : FILIÈRE CÉRÉALIÈRE EXEMPLAIRE DURANT LA CRISE !

Depuis le début de la pandémie du COVID-19, les secteurs agricoles et agroalimentaires ont été identifiés comme des secteurs prioritaires afin d'assurer la continuité des activités nécessaires pour l'alimentation des français et d'éviter tout risque de pénurie.

Assurer l'approvisionnement alimentaire des Français en céréales nécessitait l'implication de chacun des maillons de la filière céréalière, des producteurs jusqu'aux points de vente. Tout a donc été mis en oeuvre, pour que les entreprises agricoles et agroalimentaires puissent poursuivre leurs activités dans le respect des règles de sécurité décrites par les Pouvoirs publics français.

C'est dans ce contexte, depuis le début de cette crise, qu'INTERCEREALES a mis en place une cellule avec l'ensemble des familles professionnelles qui la compose : meuniers, semouliers, pastiers, amidonniers, malteurs, le secteur de l'alimentation animale et tous les acteurs de la transformation des grains, pour faire un point régulièrement sur la situation ; pour évoquer et résoudre les difficultés rencontrées par tous les maillons de la filière céréalière, du fait de la crise sanitaire.

L'AGPB qui a participé à cette cellule de crise souligne la relation de confiance entre les acteurs de la filière, indispensable pour être entendu par les Pouvoirs publics et souligne la réactivité et la capacité de la filière à trouver des solutions depuis le début de la crise. Les marchandises ont pu circuler à travers la France, grâce aux professionnels des chaînes logistiques, transports routier, ferroviaire, fluvial et maritime.

En ce qui concerne le transport ferroviaire, le dispositif mis en place avec SNCF Réseau : nomination d'un référent SNCF Réseau pour la filière céréalière, contact direct entre les chargeurs céréalières et les représentants territoriaux de SNCF Réseau, point de situation quotidien accessible à tous les chargeurs céréalières a porté ses fruits et tous les opérateurs saluent la réactivité des équipes mobilisées ; qui a permis, alors que la France était « confinée » de faire circuler près des 2/3 des trains de marchandises.

C'est pourquoi, il a été demandé à SNCF Réseau que le dispositif d'accompagnement actuel de la filière céréalière perdure dans les semaines à venir et au moins jusqu'à la fin de la moisson. Cette demande a reçu une réponse favorable.



Le transport : la préoccupation principale

Si le transport routier pour les produits alimentaires a bien fonctionné sur les courtes distances (ports, meunerie, alimentation animale), la situation a été plus compliquée en ce qui concerne les longues distances, avec le problème de prise en charge du coût du « retour à vide », lié à l'arrêt des autres activités, notamment carrières, BTP. INTERCEREALES s'est donc rapprochée des fédérations de transporteurs comme la FNTR, pour trouver une position commune sur une demande de prise en charge par l'état des frais sur les transports retours à vide, qui ne peuvent être supportés ni par les transporteurs, ni par les entreprises de la filière et a fait remonter ce sujet dans le cadre de la cellule quotidienne mise en place par la DGTIM (Direction générale des infrastructures, des transports et de la Mer) à laquelle elle participe, au côté de la Coopération agricole et de la FNA.

En ce qui concerne l'activité à l'exportation, la cellule a constaté pendant cette période que les céréales françaises, à la suite d'une récolte 2019 abondante et de bonne qualité, ont fait l'objet de chargements très dynamiques dans les ports.

C'est pourquoi, les modalités d'importation des pays tiers « acheteurs de céréales françaises » ont fait l'objet d'un suivi étroit.

Le Quai d'Orsay a d'ailleurs informé la filière céréalière que des instructions avaient été données aux Ambassadeurs présents dans les pays traditionnellement acheteurs de céréales françaises (Maghreb, essentiellement) pour « rassurer » les autorités locales sur le caractère prioritaire donné par les pouvoirs publics français à la chaîne alimentaire, y compris à l'exportation.

L'organisation des marchés : une responsabilité de tous les jours !

Au plus fort de la crise (confinement), le syndicat français des semouliers et fabricants de pâtes a signalé auprès d'INTERCEREALES, un surcroît de la demande lié à la modification des habitudes d'achat et de consommation des français au début du confinement, entraînant des besoins supplémentaires estimés par le syndicat autour de 60 000 T de blé dur, d'ici l'arrivée de la prochaine récolte et a donc alerté l'interprofession pour s'assurer de l'alimentation régulière du marché en blé dur, dans un marché déjà « tendu ».

Une réunion a donc été organisée par l'interprofession, avec tous les représentants de cette filière pour faire le point sur la situation et partager les actions à mettre en oeuvre. Un courrier du Président de l'interprofession a ensuite été diffusé aux membres de la filière, en appelant à la mobilisation, à la solidarité et à la responsabilité de chacun, afin d'assurer la fluidité du marché du blé dur. Certes, tout n'a pas été parfait pendant cette crise et bien des difficultés demeurent auxquelles certains acteurs de la filière sont encore confrontés, c'est pourquoi les contacts avec les Pouvoirs publics ont encore lieu. Pendant cette période, une cellule de « communication sensible » de Passion Céréales a proposé des notes et des éléments de langage, régulièrement mis à jour, véritables soutiens pour répondre aux sollicitations extérieures, en particulier la presse.

De son côté l'AGPB a été très active pendant toute cette période. La campagne de "Les Nouveaux Céréaliers" s'est poursuivie sur les réseaux sociaux avec des posts, articles et vidéos et un nouveau **#RestezChezVous #OnVousNourrit**. L'AGPB a sollicité par ailleurs plusieurs rédactions pour des propositions d'interview afin d'expliquer comment les céréaliers s'organisent pour continuer à travailler et nourrir nos concitoyens.

“

La situation dans la filière céréalière est à ce jour maîtrisée par les différents maillons, en dépit de l'expansion de l'épidémie. Il faut que cela dure ! Nous avons la chance d'avoir une filière très bien organisée depuis de nombreuses années. L'agriculture doit montrer sa résilience face à cet épisode exceptionnel. Les céréaliers doivent être responsables et exemplaires dans la continuité de leurs activités. Restons attentifs pour que notre activité puisse perdurer dans le respect strict des règles d'hygiène au sein de la totalité de la filière.

”

Éric THIROUIN

INTERCÉRÉALES : UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE

INTERCEREALES (ITC), qui est l'interprofession de la filière céréalière reconnue par les pouvoirs publics depuis 2003, a vu son rôle évoluer dans le temps. ITC doit faire face à de nouveaux enjeux : désengagement de plus en plus important de l'état et responsabilisation des acteurs économiques, concurrence internationale, évolution des attentes sociétales, changement climatique, transition agroécologique, transition énergétique. Face à ces défis et à la suite des Etats généraux de l'alimentation, le gouvernement a demandé aux interprofessions d'élaborer des plans de transformation de filière.

Le plan de transformation de notre filière, véritable feuille de route pour les différentes familles, vise à créer plus de valeur ajoutée, à encourager l'innovation et à améliorer la compétitivité. Ces évolutions marquent une nouvelle étape dans la vie de l'interprofession et pour être en mesure d'accompagner cette montée en puissance, et mettre en oeuvre le plan de transformation, les 14 familles d'ITC, structurées en trois collèges, producteurs, collecteurs et première transformation ont décidé d'adapter et de clarifier la gouvernance. Ainsi, il a été acté lors de l'Assemblée générale Extraordinaire du 26 novembre 2019, de renforcer le bureau en le dotant d'un règlement de fonctionnement et en modifiant sa composition. Il a été décidé de mettre fin à la présidence tournante qui prévalait depuis la création d'ITC et d'avoir un Président issu du collège des producteurs qui incarne

l'ensemble des collèges, qui sera assisté de trois Vice-Présidents issus de chacun des collèges et de trois autres membres, Secrétaire, Secrétaire-adjoint et trésorier issus aussi de chacun des collèges.

UN NOUVEAU BUREAU A DONC ÉTÉ MIS EN PLACE :

Président	Jean-François LOISEAU (collège production)
	Eric THIROUIN (collège production)
Vice-Présidents	Antoine HACARD (collège collecte commercialisation) Lionel DELOINGCE (collège transformation)
Secrétaire	Jean-François LÉPY (collège collecte commercialisation)
Secrétaire-adjoint	François CHOLAT (collège transformation)
Trésorier	Daniel PEYRAUBE (collège production)

La nouvelle équipe est maintenant mandatée pour initier une réflexion visant à améliorer l'organisation d'ITC. Cette réflexion sera collective, elle vise à revoir le fonctionnement de l'interprofession et des structures liées pour renforcer la concertation et la coordination des actions dans une logique d'optimisation des moyens et d'efficacité globale et pour mieux assurer ses missions a fait évoluer ses statuts en 2019.





PARTIE 2

**RÉPONDRE
AUX ATTENTES
SOCIÉTALES PAR LA
CERTIFICATION**



Depuis le Congrès de Compiègne, les membres du conseil d'administration se sont mobilisés pour expliquer au plus près du terrain les éléments de la stratégie AGPB sur la certification environnementale. L'AGPB a ainsi réalisé plusieurs réunions pour présenter et convaincre les céréaliers de la nécessité de renouer contact avec la société civile en prouvant via la certification environnementale qu'ils participent à la transition agroécologique. Pour y parvenir et pour accompagner la « massification » des producteurs de grandes cultures au niveau 2 de la certification environnementale, un groupe de travail présidé par Rémi HAQUIN s'est constitué avec l'ensemble des filières végétales pour identifier les freins et limites du référentiel Haute Valeur Environnementale (HVE). Il s'agissait notamment de coordonner les actions et les attentes des filières sur les niveaux d'exigences sur chacun des items : biodiversité, eau, fertilisation et produits phytosanitaires.

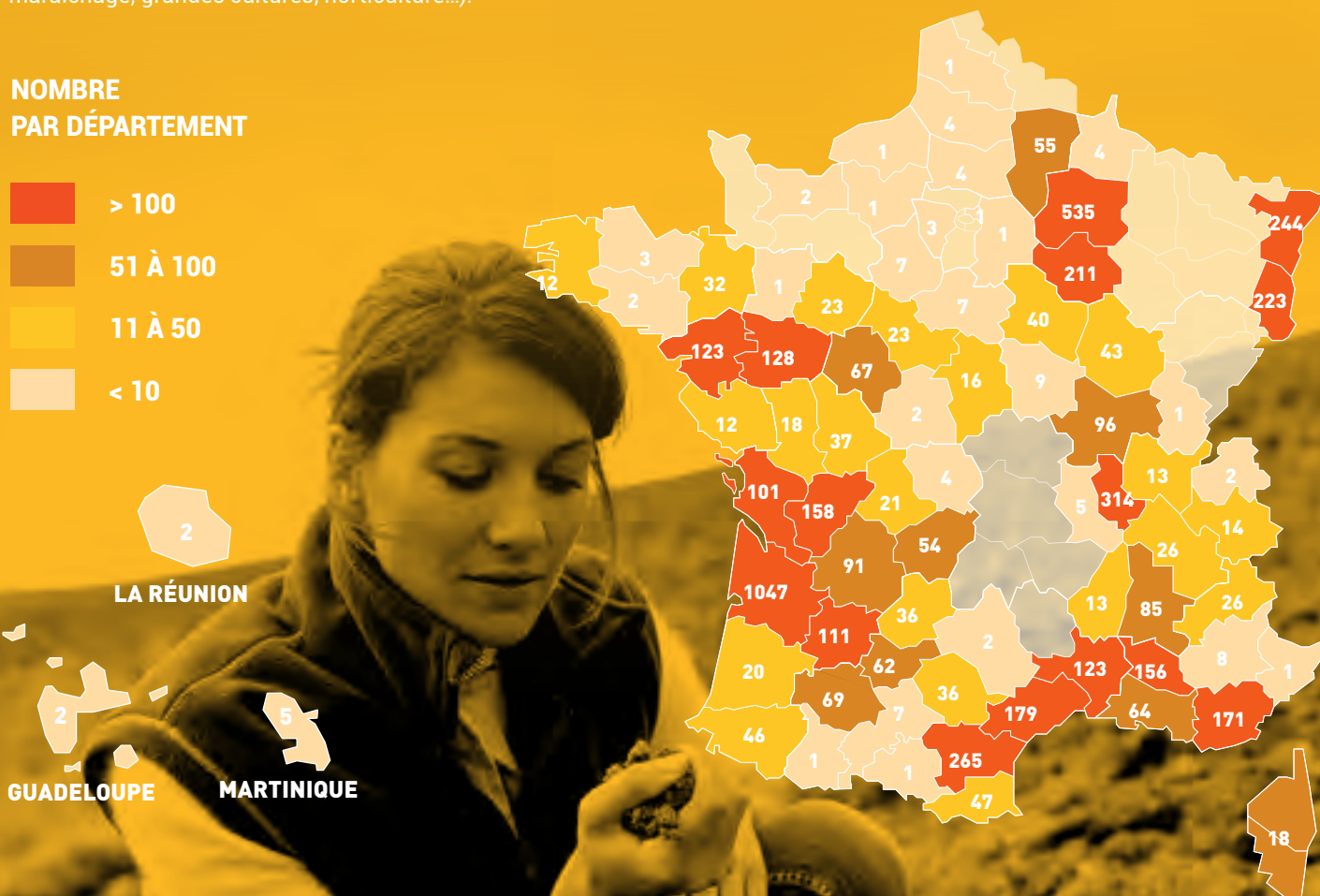
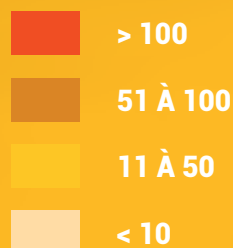
Les différentes filières végétales que constituent l'AGPB, AGPM, CENALDI, CGB, FNAMS et FOP ont porté des demandes communes auprès de la FNSEA : le niveau 2 de la certification environnementale doit devenir le socle commun de négociation dans le cadre de la nouvelle PAC (ECOSCHÉME). La HVE, le niveau le plus exigeant doit être valorisé au sein d'une logique de segmentation de marché. Pour cela, le groupe de travail a fait des propositions pour adapter le cahier des charges HVE que ce soit au niveau 2 et au niveau 3 afin qu'il puisse répondre aux spécificités des grandes cultures. Les tests réalisés sur le terrain ont permis d'enrichir les demandes portées auprès des pouvoirs publics.

A la suite du Congrès de l'AGPB, Rémi HAQUIN a présidé un groupe de travail réunissant l'ensemble des acteurs des filières végétales. Une longue réflexion a débuté dès le mois de mars 2019 pour identifier et analyser les limites du cahier des charges des différents niveaux de la certification environnementale. Il a été travaillé notamment les moyens permettant l'accès de manière massive du niveau 2 de la certification. Les travaux du groupe ont permis la coordination des actions dans les différents réseaux : mise en place d'un autodiagnostic de niveau 2 ; guide d'accompagnement des coopératives agricoles sur la certification environnementale ; guide technique des instituts techniques... L'AGPB a ainsi pu exprimer les difficultés des producteurs des grandes cultures à atteindre le niveau 2 et le niveau 3 notamment à cause des IFT. Pour y parvenir, l'AGPB est partie prenante au sein de la Commission nationale de certification environnementale (CNCE) qui suit la mise en oeuvre du dispositif. Elle est composée de représentants de l'État, des syndicats agricoles, d'associations agréées pour la protection de l'environnement, de l'industrie agro-alimentaire, de la distribution et d'organisations de consommateurs.

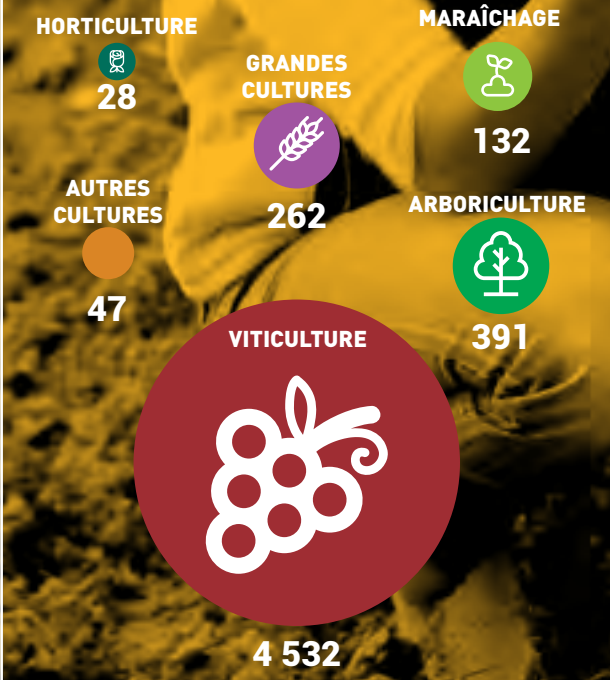
UN NOMBRE CROISSANT D'AGRICULTEURS CERTIFIÉS NIVEAU 2

L'engagement des agriculteurs dans le niveau 2 de la certification environnementale se fait très majoritairement dans le cadre de la reconnaissance de démarches environnementales. 59 démarches sont reconnues ; ce qui représente près de 17 500 exploitations agricoles réparties dans toute la France et dans de nombreuses filières (viticulture, arboriculture, maraîchage, grandes cultures, horticulture...).

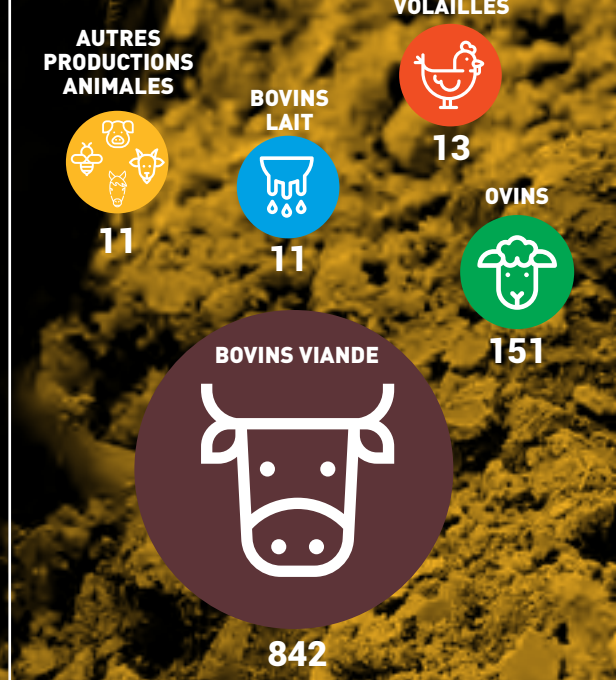
NOMBRE PAR DÉPARTEMENT



FILIÈRES VÉGÉTALES



FILIÈRES ANIMALES



Dans le cadre de sa stratégie et sous impulsion du Conseil d'administration, l'AGPB a souhaité nouer des partenariats avec de nouveaux acteurs pour décliner de manière concrète les éléments de la certification environnementale. Sous l'égide des Présidents de la Commission environnement, Rémi HAQUIN et Olivier DAUGER, plusieurs réunions ont permis d'identifier de potentiels partenaires avec lesquels l'AGPB pouvait travailler. Les échanges ont été riches et les membres de la Commission se sont par exemple déplacés en région Centre Val de Loire pour rencontrer des bénévoles de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) autour du projet Terre et des Ailes. De même, l'AGPB a souhaité signer une Convention avec l'ONCFS dans le cadre d'AgriFaune pour identifier les pratiques favorables à la biodiversité dans les plaines céréalières. Enfin, l'AGPB a signé deux autres Conventions pour travailler sur les indicateurs environnementaux et faire reconnaître au sein des dites structures les efforts déjà réalisés par les céréaliers : Club AGATA (Association NOE) et La Note Globale (ex Ferme France).

LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE EST AU CŒUR D'UNE STRATÉGIE AGPB PLUS GLOBALE.

- 1. RESTER COMPÉTITIFS** et assumer une transition « agroécologique »
- 2. ARRÊTER LA SPIRALE DES CONTRAINTES** sur les moyens de production, et répondre aux attentes de la société (citoyen, consommateur, client) en gardant de la valeur ajoutée
- 3. RÉPONDRE AUX ATTENTES SOCIÉTALES** et le prouver par la certification environnementale de niveau 2
- 4. GERER LES RISQUES** face aux aléas sanitaires, climatiques et économiques
- 5. REDONNER DU SENS ET DE LA FIERTÉ** au métier de céréalier

“

Il est indispensable pour les producteurs de grandes cultures de faire reconnaître leur savoir-faire et la certification environnementale est un moyen pour y parvenir. Elle doit faciliter aussi l'accès à la nouvelle PAC. Je me félicite du travail accompli dans le cadre de la CNCE qui a su identifier les freins à lever.

”

Rémi HAQUIN

LE COMITÉ BIO GRANDES CULTURES AU TRAVAIL

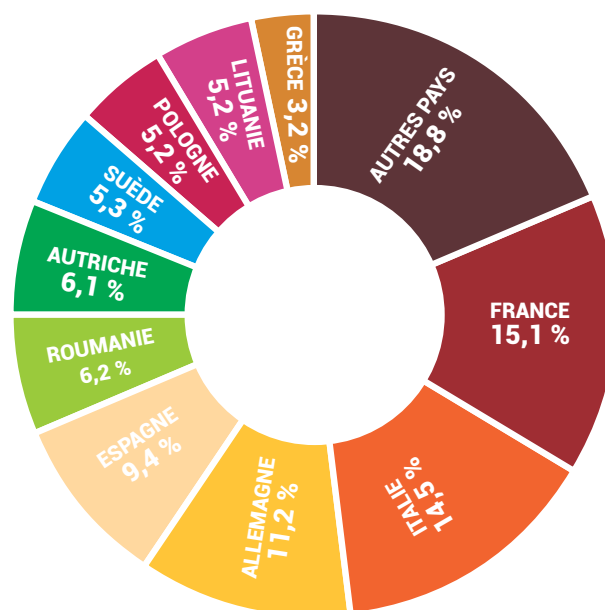
En 2017, la France est devenue le premier pays avec le plus de surfaces de grandes cultures cultivées en bio. Cette part représentait 15,1 % des surfaces dédiées aux grandes cultures bio dans l'Union européenne. Face à ce constat, le Conseil d'administration de l'AGPB a souhaité qu'un Comité bio puisse se créer pour mener une réflexion sur l'accompagnement des nouvelles conversions et sur la valorisation des débouchés à l'échelle de la rotation. Franck Bluteau, Président dudit Comité, a souhaité associer l'ensemble des filières végétales pour travailler de manière globale à l'échelle de l'exploitation.

En 2019, c'est plus de 400 000 ha de grandes cultures qui sont implantés sur le territoire français, c'est-à-dire 3,3% de la SAU. Le marché continue de tirer la demande et il est nécessaire de structurer la filière pour répondre au mieux aux exigences des clients. L'AGPB a l'ambition d'aider et d'accompagner les producteurs de céréales.

Dans le cadre du plan de filière céréales, l'ambition portée est de satisfaire les demandes en forte croissance : doublement des surfaces d'ici 5 ans tout en valorisant l'origine France. Il s'agit donc d'une augmentation de 15% par an à partir de la campagne 2018-2019.

Au surplus, plusieurs FDSEA sont interpellées par des adhérents en grandes cultures pour être accompagnés dans cette conversion à l'Agriculture Biologique en France. Le Comité Bio grandes cultures est donc une structure politique qui fait le lien entre la Commission Nationale d'agriculture biologique d'ARVALIS Institut du végétal et la Commission bio grandes cultures des Interprofessions (Intercéréales-Terres Univia).

RÉPARTITION DES SURFACES DE GRANDES CULTURES CULTIVÉES EN BIO DANS L'UNION EUROPÉENNE EN 2017



SOURCE AGENCE BIO D'APRÈS DIFFÉRENTES SOURCES EUROPÉENNES



PARTIE 3

L'AGPB MOBILISÉE POUR FAIRE AVANCER LES POLITIQUES PUBLIQUES

La réforme de la Politique Agricole Commune, une priorité

L'année 2018 avait vu la publication par la Commission européenne de son projet de réforme pour la PAC de 2021-2028 et la proposition par la Commission PAC de l'AGPB présidée par Benoît Piètrement, en concertation avec les autres organisations de grandes cultures et la FNSEA, d'amendements prioritaires à destination des parlementaires européens.

En avril 2019, la Commission agriculture du Parlement européen adoptait plusieurs amendements correspondant à nos demandes, parmi lesquels une limitation des contraintes de la conditionnalité, l'introduction de la certification environnementale et des investissements de compétitivité dans les Ecoschemes, une enveloppe de 60% des aides directes réservée aux paiements de base et redistributifs, des conditions et une limitation à 10% des paiements couplés, une limitation des transferts du 1^{er} vers le 2nd pilier, les investissements et la résilience dotés de 30% du budget du développement rural, et l'exemption pour l'épargne de précaution des règles sur les aides d'Etat.

A l'occasion des élections européennes de mai 2019, l'AGPB, l'AGPM, la CGB et la FOP publiaient **une brochure à l'intention des candidats**, résumant la position des grandes cultures sur la future PAC, en insistant sur la limitation des distorsions, l'appui à la résilience, l'accompagnement des transitions et la nécessaire cohérence avec les autres politiques européennes.

A l'issue des élections, le nouveau parlement européen s'est remis au travail sur le projet de réforme de la PAC, ce qui nous a permis une nouvelle fois de rencontrer les eurodéputés au mois de septembre, puis, en collaboration avec la FNSEA, Farm Europe et ELO, de proposer à nouveau des amendements aux propositions sur la PAC et au règlement de transition, parmi lesquels a été adoptée la mise en place d'une réserve de crise agricole financée en dehors du budget PAC.

www

ELECTIONS EUROPEENNES : DE NOUVEAUX EQUILIBRES PEU FAVORABLES A L'AGRICULTURE

En France, les élections du 26 mai 2019 ont connu une participation en nette hausse (50% contre 42% en 2014), avec une recombinaison radicale des équilibres politiques : RN toujours N°1 mais contenu à 23,3%, LREM-Modem N°2 à 22,4%, Europe Écologie en hausse de 4,5 points à 13,5%, effondrement de 12 points des Républicains à 8,5%, PS toujours divisé en chute de 4,5 points à 9,5%, et échec de la France insoumise à 6,3%. Le parlement européen voit sa légitimité démocratique renforcée, avec un taux de participation de 51%, en hausse pour la 1^{ère} fois (de 9 points) et à un niveau sans précédent depuis 20 ans. Les autres gagnants sont le nouveau parti centriste Renew Europe qui, avec 108 eurodéputés au lieu de 39, se positionne en nouvel arbitre, ainsi que les Verts et Identité & Démocratie (extrême droite). Le PPE (droite modérée) reste le 1^{er} parti européen mais ressort affaibli, tout comme le S&D (socialistes).

Contrairement aux législatures précédentes, il n'y a plus de majorité PPE+S&D : il faudra pour ces deux partis s'allier avec Renew Europe pour faire voter les textes. Pour l'agriculture, l'affaiblissement du PPE et la montée des Verts n'est pas une bonne nouvelle, d'autant plus que la Commission Agriculture perd beaucoup de ses leaders (Esther Herranz Garcia, Albert Dess, Michel Dantin) et que l'influence française y est en baisse.

Les nouvelles Commissions Agriculture et Environnement, qui se partagent la compétence sur la réforme de la PAC, ont décidé de ne pas jeter aux oubliettes les travaux et amendements de la législature précédente, mais de rouvrir certains thèmes pour modifier et compléter les amendements déjà préparés. Le vote en séance plénière des amendements proposés par le Parlement est prévu en juin 2020.

La nouvelle Commission européenne, quant à elle, a connu de nombreuses difficultés d'installation : la méthode de nomination de la nouvelle présidente Ursula von der Leyen a d'abord été contestée par le parlement, qui s'est ensuite opposé au choix de plusieurs commissaires, si bien que la Commission n'a pu rentrer en fonction que le 27 novembre 2019.

Très vite, la nouvelle Commission a décidé de ne pas reprendre à zéro le projet de réforme de la PAC proposé en 2018 par la précédente Commission, mais de lui adjoindre un « Green deal » qui devrait l'influencer en profondeur, notamment à travers les stratégies « De la ferme à la fourchette » et « biodiversité ».



Les amendements du parlement sur le règlement de transition entre PAC actuelle et future ont été votés le 15 mai 2020 en séance plénière en vue d'une adoption avant la fin de l'année. Par contre, la réforme de la PAC est beaucoup moins avancée, puisque les amendements parlementaires ne seront pas votés avant juin 2020, que la position du Conseil est loin d'être établie, et que s'engagera ensuite un long trilogue entre Parlement, Conseil et Commission. Compte tenu des négociations budgétaires encore moins avancées, la future PAC ne pourra être adoptée avant 2021 et ne sera mise en oeuvre au plus tôt qu'à partir de janvier 2023.

Malgré le retard subi par la réforme de la PAC, les autorités françaises ont tenu dès 2019 à lancer une concertation en vue de préparer le Plan stratégique national (PSN), c'est-à-dire la traduction française de la future PAC qui ne pourra entrer en vigueur avant approbation par la Commission européenne. La première étape a été l'élaboration en 2019 d'un diagnostic préalable, au cours de laquelle l'AGPB s'est mobilisée pour faire connaître la situation difficile et faire entendre la voix des céréalières.




PORTER LA VOIX DES ZONES INTERMÉDIAIRES

Dans le cadre du futur PSN, l'AGPB a été particulièrement vigilante sur la rédaction du diagnostic concernant la situation des zones intermédiaires, tant au niveau national que par la voix des régions. Les exploitations de grandes cultures y sont doublement défavorisées par rapport aux plaines plus fertiles et par rapport aux autres productions de ces régions, à cause à la fois de rendements moindres et de soutiens PAC plus faibles. Après le [rapport du CGAAER](#), il s'agissait d'une étape indispensable pour alerter les pouvoirs publics et pour que la future PAC reconnaisse la spécificité et apporte enfin une réponse aux céréalières de ces zones, au même titre que les zones défavorisées en élevage.

ACCORD COMMERCIAL BREXIT, DES RISQUES POUR LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE

Après les tergiversations politiques soldées par l'élection de Boris Johnson en décembre 2019, le retrait officiel du Royaume-Uni de l'Union le 1^{er} février 2020 a été le point de départ de la période de transition, consacrée aux négociations de la relation future entre l'UE et le Royaume-Uni. Sur la table, un accord de libre-échange pour toutes les marchandises, y compris agricoles et alimentaires. L'AGPB a analysé les risques liés à cet accord, et a fait connaître aux pouvoirs publics français et européens ses préoccupations, aussi bien au plan commercial qu'en cas de divergence des normes de production. Les exportations françaises de céréales vers le Royaume-Uni sont relativement modestes, de l'ordre du million de tonnes par an pour un excédent commercial de 260 M€/an.

Avec l'ensemble de la filière (céréales, éthanol, amidon, semences...), cet excédent atteint 810 M€/an. En cas d'ouverture du R-U à certains exportateurs majeurs (USA, Brésil, Argentine), la France pourrait perdre ses exportations d'éthanol et de produits amidonniers (300 M€). Pire, les prix et nos marchés pourraient se réduire en Europe, du fait des « swaps » sur les produits dont la production britannique est importante : blé tendre, orge, avoine, éthanol, produits amylicés. Les réglementations sanitaires, phytosanitaires, environnementales et sociales pèsent de plus en plus sur la compétitivité des producteurs céréalières français face à leurs concurrents. Par ailleurs, la France est le 1^{er} exportateur mondial de semences. Compte-tenu du savoir-faire de premier plan du Royaume-Uni dans les semences de grandes cultures et notamment en céréales, des divergences réglementaires sur la génétique (particulièrement NBT) pourraient lui permettre de ravir notre leadership dans ce secteur. Toute divergence entre le R-U et l'UE sur les normes de production des céréales et des semences peut déboucher sur d'importantes distorsions de concurrence et de lourdes menaces. Il est essentiel d'éviter ces divergences réglementaire, particulièrement en génétique végétale (OGM et peut-être NBT dans l'avenir) et sur les produits phytosanitaires autorisés en production céréalière.

 Un [diagnostic économique et environnemental](#) spécifique a été diffusé par l'AGPB qui a également obtenu, avec l'aide de la FNSEA, plusieurs améliorations au projet de [diagnostic national](#) finalement publié par le ministère de l'agriculture en février 2020. La prochaine étape, à partir de l'été 2020, sera celle, plus conflictuelle, de la construction du PSN et de la définition des mesures et des équilibres financiers, au cours de laquelle nous continuerons à défendre les intérêts des producteurs de céréales.



Projet ERASMUS+ REWARD une autre stratégie d'alliances et partenariats



L'AGPB coordonne sur 18 mois, d'octobre 2018 à avril 2021, un projet européen ERASMUS+ avec des partenaires tchèques, espagnols, slovènes, belges et polonais intitulé REWARD pour « Raising Employability of women through entrepreneurial activities fostering rural development ». Autrement dit comment développer l'emploi des femmes et des agricultrices en zones rurales ?

L'intérêt pour l'AGPB est de rentrer en contact avec des partenaires européennes et mieux appréhender les différentes logiques et stratégies agricoles des membres de l'Union.

Après une phase importante de diagnostic sur l'emploi et l'initiative des femmes en agriculture, le projet a consisté à comprendre les éléments clés et les leviers qui permettent aux femmes agricultrices de développer une activité agricole ou para-agricole en zones rurales. La Commission Européenne, qui finance le projet, souhaite encourager les initiatives en proposant des outils de formation en ligne, des témoignages de réussite, ou des supports documentaires d'aide à la prise d'initiative.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'EMPLOI DES FEMMES EN ZONES RURALES EN FRANCE :

1/4

DES EXPLOITATIONS AGRICOLES
EST GÉRÉ PAR UNE FEMME

49
ANS

MOYENNE D'ÂGE*

Les femmes reprennent souvent la gestion de l'exploitation à la retraite de leur mari, en fonction des âges bien-sûr

44%

DES AGRICULTRICES ONT UN
DIPLOME CONTRE SEULEMENT 33 %
DES AGRICULTEURS.

L'étude a montré que, les cheffes ou chefs féminins d'exploitations sont plus particulièrement présentes en viticulture, et en diversifications diverses sur la ferme comme en élevage herbivore, en élevage de viande blanche, en circuit court type magasin à la ferme et sur des activités de loisirs ou accueil à la ferme. Ce sont d'ailleurs des profils beaucoup plus marqués dans les pays de l'est de l'Europe où les surfaces sur lesquelles sont installées les agricultrices sont plus petites, de quelques hectares à quelques ares.

La deuxième phase du projet en 2019 a consisté à recueillir des témoignages, des initiatives pertinentes pour les mettre à disposition à toutes les européennes en zones rurales et inciter à développer les activités et diversifications. L'AGPB a présenté 3 cas d'étude pour lesquels Charlotte Vassant (administrateur AGPB et agricultrice dans l'Aisne), Jacqueline COTTIER (Agricultrice dans le Maine-et-Loire, Présidente de la Commission des femmes de la FNSEA) et Marie-Sophie PUJOL (agricultrice dans l'Aude) ont aimablement participé. A travers ces cas, il a pu être démontré leur implication dans leur activité et leur participation à l'héritage culturel de l'agriculture française. Les autres partenaires ont principalement présenté des cas d'agricultrices qui ont en général une double activité d'hôtellerie ou de restauration, voire des profils parfois tout à fait atypiques comme de l'équithérapie, l'apithérapie ou la fabrication de produits du terroir. Ces cas d'étude mettent en lumière l'inventivité et la recherche permanente de valeur ajoutée sur les exploitations.



*plus élevée que dans les autres catégories socio-professionnelles

© Josseaux

PARTIE 3

REDONNER DE LA FIERTÉ AUX CÉRÉALIERES

LES NOUVEAUX CÉRÉALIERES : UNE COMMUNICATION
POSITIVE POUR LUTTER CONTRE LES IDÉES REÇUES

La genèse

“

Nous avons le savoir-faire, il faut le faire savoir !

Éric THIROUIN

”

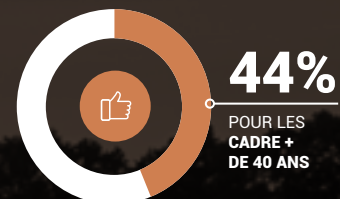
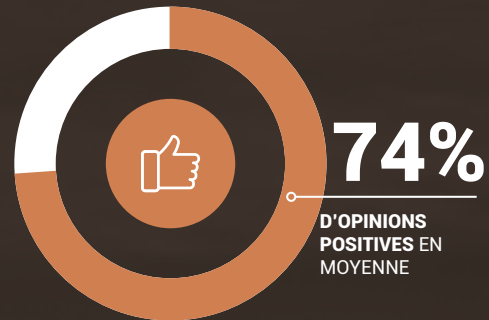
L'AGPB a décidé en 2019 de repenser fondamentalement sa stratégie de communication et s'est engagée dans une campagne de communication on-line et off-line intitulée « LES NOUVEAUX CÉRÉALIERES ». Un renouvellement stratégique complémentaire au projet de certification des exploitations agricoles, qui se donne pour objectif d'inviter la société à porter un nouveau regard sur le métier et redonner de la fierté aux céréaliers. Plus qu'une signature, c'est un engagement qui souligne la transformation profonde depuis plusieurs années de la profession.

L'alimentation et l'agriculture sont revenues sur le devant de la scène avec interrogations, polémiques, scandales, mais de belles histoires aussi, et la crise sanitaire du COVID 19 a encore accentué ce phénomène. Affirmons-le, c'est une bonne nouvelle ! La société est devenue intraitable sur la qualité de son alimentation et elle est plus que jamais attentive à la préservation de la terre, clé de voûte de la sécurité alimentaire. L'AGPB a saisi cette occasion pour montrer que les céréaliers partagent ces objectifs et sont engagés depuis longtemps dans cette trajectoire. Pour cela, elle a bénéficié d'un accompagnement de l'agence de communication **WELLCOM** société basée à Paris avec 110 collaborateurs, qui a orienté la campagne dans son essence et son déploiement.

www



UNE ENQUÊTE D'OPINION MENÉE AUPRÈS DE 1000 PERSONNES



Une perception bienveillante :

SYMPATHIE, ADMIRATION, CONFIANCE

76%

DES SONDÉS ESTIMENT QUE LES
NOUVELLES TECHNOLOGIES FONT
PARTIE INTÉGRANTE DU MÉTIER DE
CÉRÉALIER

Des attentes qui épousent les interrogations
contemporaines : céréliers sont attendis sur :

**LA QUALITÉ
DES PRODUITS**
(pour 42%)

**& IMPACT
ENVIRONNEMENTAL**
(pour 38%)

A l'origine de cette campagne, une étude d'opinion menée auprès de 1000 personnes en juin 2018 qui a révélé un attachement profond des français à cette profession, mais aussi une attention particulière aux impacts environnementaux de l'agriculture, et à la qualité de l'alimentation. Les céréliers ont décidé de saisir cette occasion pour prendre la parole en ciblant spécifiquement la catégorie sociale des « urbains actifs de 30 à 60 ans ».

Extrait du sondage ViaVoice pour AGPB - juin 2018



Une campagne incarnée par des hommes et des femmes

“ Pour incarner cette campagne, l'AGPB a privilégié l'authenticité. Amandine, Aurélie, Etienne, François-Xavier et Christophe, 5 céréaliers et céralières issus des différentes régions de France portent la campagne. Car qui mieux qu'un céréalier peut parler de son métier ? ”

Luc VERMERSCH

Ainsi, en toute sincérité et autour de 7 mots forts : **#Fierté, #Nourrir, #Vocation, #Protéger, #Terre, #Qualité, #Innover**, les céréaliers sont représentés dans leurs engagements quotidiens, leur passion pour la terre, et leur sens des responsabilités, qu'elles soient environnementales, sociétales ou économiques. Une occasion de tordre le cou à de nombreuses idées reçues, et de sortir des stéréotypes en renouvelant le regard du public.

En quoi sont-ils nouveaux ?

Être nouveau n'est pas une question de génération mais de mentalité. Les céréaliers sont « nouveaux » à plusieurs égards : « Nouveaux » car ils n'ont cessé de changer et de s'adapter aux nouvelles demandes, au changement climatique, aux demandes du marché, aux fluctuations des cours. « Nouveaux » dans leur façon de s'exprimer puisque, jusqu'à présent, ils n'avaient que très peu pris la parole publiquement. Et bien sûr, « Nouveaux » dans le regard que la société va désormais porter sur eux.

Pour cette première édition, L'AGPB a déployé la campagne sur plusieurs supports et médias. Ainsi, ce sont 5 visuels sous forme de portrait qui ont été diffusés dans le quotidien gratuit 20 minutes, média choisi par sa proximité avec la cible identifiée. En outre, des achats publicitaires sur les sites grand public et un plan réseaux sociaux ont été mis en œuvre. A cette occasion, en plus du compte twitter AGPB, recustomisé [@AGPB_cerealiers](#) une fan page [Facebook](#) a été lancée.

Un site internet [les nouveaux céréaliers](#) porte les messages des nouveaux céréaliers, en devenant un hub d'information dédié à la valorisation du métier de céréaliers, portraits, dossiers thématiques, chiffres clés.

Les chiffres de la première saison de la campagne « Les Nouveaux Céréaliers » montre que les objectifs sont atteints.



10 M* de vues

PAR LA DIFFUSION DE 5 PORTRAITS
DANS LE QUOTIDIEN GRATUIT 20MINUTES



5 M* de vues

SOUS FORME D'HABILLAGE DE SITES WEB
DE GRANDE AUDIENCE



4 M* de vues

VIDÉOS EN LIGNE



1 M* de vues

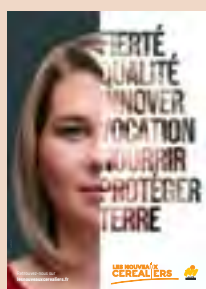
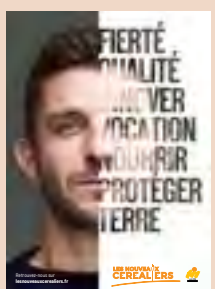
PAR LES JOURNAUX
DÉPARTEMENTAUX AGRICOLES



* MILLIONS

Montrer l'implication et la proximité des céréaliers dans le quotidien des Hommes en France et dans le monde, tel était l'une de ses ambitions. Les Nouveaux Céréaliers apparaissent sous un nouveau jour, et encore plus en ce printemps 2020, au moment où le monde prend enfin conscience de l'utilité publique et citoyenne des producteurs, des soignants, ou des enseignants !

“ Ce qui fait votre quotidien aujourd'hui le pain, les pâtes, la farine, comme le lait, la bière ou la viande, vous le devez à des agricultrices, agriculteurs, céréaliers, céralières responsables et fiers de leur profession. ”



Une saison 2 pour rentrer dans le quotidien des Nouveaux Céréaliers

Confortée par ses premiers résultats, l'AGPB a décidé de continuer la campagne et de présenter « Les Nouveaux Céréaliers » dans leurs engagements quotidiens, leurs valeurs, leurs modes de production et leur sens des responsabilités, qu'elles soient environnementales, sociétales ou économiques. Ainsi, depuis février 2020, la 2^{ème} saison est lancée, cette fois-ci exclusivement en ligne, avec une campagne réseaux sociaux et diffusion des vidéos réalisées avec les 5 nouveaux céréaliers sur des sites internet à forte influence d'information, de cuisine ou de messagerie, ainsi que des achats médias de sponsoring avec bandeaux publicitaires.

PROTÉGER



LA WEBSÉRIE CONSTRUITE À CET EFFET À PARTIR DE TÉMOIGNAGES FORTS, VRAIS, ET ÉMOUVANTS D'AMANDINE, AURÉLIE, CHRISTOPHE, ETIENNE ET FRANÇOIS-XAVIER, APPORTE LA PREUVE DE LA RESPONSABILITÉ DONT ILS FONT PREUVE AU QUOTIDIEN. UNE NÉCESSITÉ ET ENCORE PLUS AUJOURD'HUI, POUR MONTRER QU'ON POURRA TOUJOURS COMPTER SUR EUX ET L'ENSEMBLE DES NOUVEAUX CÉRÉALIERES FRANÇAIS POUR NOURRIR LA FRANCE ET LE MONDE QUI EN A BESOIN.

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE DE PARIS



Le SIA est une opportunité d'échanger pendant dix jours avec l'ensemble de la classe politique à tous les échelons. Sur ces deux dernières années, deux nouveautés sont à noter. En 2019, le stand de la filière céréalière était intégré au sein de l'Odysée Végétale mais deux salons totalement privatisés ont été conçus pour permettre la réalisation de plusieurs rencontres simultanées par les différentes familles de la filière.

En 2020, la terrasse des céréales n'a pas été reconduite et l'Odysée Végétale a laissé place à un grand stand de la filière céréalière. Le stand est dorénavant identifié, reconnu et constitue un lieu de passage incontournable pour l'ensemble de la classe politique. Ces deux dernières années, le Président de la République a accordé plus d'une heure d'échange aux céréaliers. Le Commissaire européen, les ministres concernés par les enjeux céréaliers, les députés européens, les Présidents des groupes politiques, les parlementaires, les Présidents de région sont également venus échanger avec l'AGPB. Par ailleurs, chaque année, une plaquette institutionnelle est réalisée à destination des politiques pour synthétiser les rencontres qui ont principalement porté sur le projet stratégique et la campagne des Nouveaux Céréalières. La Quotidienne des Céréales perdure également pour informer l'ensemble des administrateurs des rencontres de la journée, avec en 2020, une nouveauté : une interview récapitulative de Eric Thirouin.

UN NOUVEAU PARTENARIAT RELATIONS PRESSE

En 2019, l'agence Ressources de la Nature (RDN) a poursuivi sa mission de relations presse pour l'AGPB, laquelle avait débuté en 2017. Les principales actions ont été le relai de la campagne de communication « Les Nouveaux Céréalières », la conférence de presse de la moisson ainsi que les rencontres en bilatérale entre le Président et des journalistes qu'ils soient issus de la presse économique, nationale ou régionale. En 2020, à l'issue de trois ans de collaboration avec la même agence, l'AGPB a fait le choix de lancer un appel d'offres auquel RDN a participé. **Comfluence**, agence de taille intermédiaire non spécialisée dans les sujets agricoles mais ayant pour autant quelques clients dans le secteur,

a été retenue à l'issue du processus de sélection. Depuis le début de la collaboration en janvier 2020, plusieurs interviews ont été réalisées notamment avec l'AFP et la presse agricole, un reportage du Président a été diffusé sur BFM, une tribune à la signature d'Eric Thirouin a été publiée dans l'Opinion et la réalisation d'une bibliothèque d'argumentaires est en cours d'élaboration avec les collaborateurs de l'AGPB. Dès que les conditions seront réunies, les rencontres bilatérales avec des journalistes reprendront et une conférence de presse sera organisée.

LES RÉSEAUX SOCIAUX, AUJOURD'HUI INCONTOURNABLES FONT PARTIE ÉGALEMENT DE LA PANOPLIE DES OUTILS SYNDICAUX USITÉS POUR LA COMMUNICATION SYNDICALE ET D'INFLUENCE DE L'AGPB.



1 Million
DE MAILS PERSONNALISÉS
ADRESSÉS CHAQUE ANNÉE



6.400 Abonnés
& **300.000**
IMPRESSIONS DE TWEETS EN
MOYENNE MENSUELLE SUR 2020

UNE COMMUNICATION SYNDICALE ACTIVÉE

La communication envers les réseaux économiques et syndicaux demeure au cœur de l'action de l'AGPB. Ainsi sont développés tout au long de l'année de nombreuses publications multimédias. Le site web agpb.fr consolide chaque semaine les dernières informations ou activités sur les sujets travaillés au sein du groupe céréalier. La lettre d'informations AGPB actus relaie chaque vendredi les deux à trois nouveautés rédigées par les collaborateurs de l'AGPB et publiées sur le site web auprès de 20000 personnes d'organismes stockeurs, des représentants syndicaux, collaborateurs des FDSEA UDSEA FRSEA FNSEA et plusieurs milliers d'agriculteurs.

PARTIE 5

MOBILISÉE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE CLIMAT

L'ASSOCIATION CONTRAT DE SOLUTIONS RECONNUE PAR L'ETAT

Depuis sa création en 2018, le Contrat de Solution s'est structuré en Association Loi 1901 en juillet 2019. Eric Thirouin élu président de cette association s'est mobilisée pour coordonner la quarantaine de membres autour de ce projet. Soutenu par l'Etat et l'INRAE, le Contrat de solutions contient plus d'une centaine de fiches qui doivent se déployer au niveau régional pour toucher au plus près les acteurs de terrain. Plusieurs régions pilotes sont identifiées : Centre Val de Loire, Normandie, PACA et Pays de la Loire. Les différentes communications réalisées ont sensibilisé les acteurs publics et la société que les agriculteurs travaillaient pour trouver les solutions de demain et que la « doctrine écologiste basée sur l'interdiction » est antiéconomique. Le Contrat de Solutions est pragmatique et il a pour mission d'identifier, de faire connaître et accepter l'ensemble des leviers innovants qui combinés entre eux permettent de réduire l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires. Ces leviers relèvent de divers domaines dont : l'agronomie, l'amélioration des plantes, l'agriculture numérique, la robotique et l'agroéquipement, le biocontrôle, les produits de protection des plantes innovants, les démarches de filière et de territoire. Chaque fiche engage de manière concrète les membres du Contrat de solutions que ce soit via l'accompagnement sur le terrain, la recherche de nouvelles solutions... Plusieurs fiches du Contrat de solutions ont fait l'actualité notamment celles qui concernent le glyphosate et les Chartes de bon voisinage.



©AGPB AGPM CONTRAT DE SOLUTIONS

LE GLYPHOSATE UN MAUVAIS FEUILLETON

Le dossier glyphosate a mobilisé l'AGPB tout au long de l'année en défendant l'idée qu'il ne peut y avoir « d'interdictions sans solutions ». A plusieurs reprises, l'AGPB a tenté de dénoncer le manque de cohérence du gouvernement sur son approche déconnectée des réalités agricoles. En effet, depuis la ré approbation de la molécule fin 2017 pour 5 ans (fin 2022) le gouvernement français essaie de supprimer sur le territoire français l'usage du glyphosate. Pour cela, il oblige l'ANSES à réévaluer les AMM pour réduire le nombre de produits disponibles. L'AGPB avec la FNSEA a obtenu une évaluation comparative par l'ANSES et l'INRAE pour évaluer les usages pouvant être substitués par des alternatives et en estimer les coûts pour les agriculteurs. L'AGPB a ainsi expliqué que l'utilisation du glyphosate sert à lutter contre les vivaces, la destruction de repousses ou annuelles en interculture courte d'été, la destruction de repousses ou annuelles en interculture longue et pour l'entretien des bords de ferme. Il a été ainsi possible d'estimer les coûts des alternatives et des impacts économiques pour les agriculteurs.

Des amendements portant sur l'interdiction du glyphosate ont été repoussés sur le fondement de cet argument. A ce titre, Eric Thirouin a été auditionné le 2 mai 2019 par la mission d'information sur le suivi de la stratégie de sortie du glyphosate de l'Assemblée Nationale dirigée par Jean Baptiste Moreau (LREM) et Jean Luc Fugit (LREM). L'AGPB reste mobilisée pour identifier l'ensemble des impasses suites aux retraits des molécules indispensables dans certaines situations pour protéger les cultures.



©STOCK28STUDIO

Pisseurs de glyphosate : l'AGPB interpelle l'ANSES

Pour dénoncer les méthodes des « pissieurs de glyphosate », l'AGPB souhaité contribuer au débat en évaluant le taux de glyphosate chez les céréaliers, en pleine période d'utilisation de cet herbicide. Le 12 novembre dernier, 48 administrateurs de l'AGPB, originaires des différentes régions françaises ont accepté de se soumettre à un test de dosage de glyphosate dans leurs urines via la méthode dite de chromatographie. Résultat : 100% des échantillons sont en dessous du seuil de quantification réglementaires européens soit 1µg/L (microgramme par litre) et pour 77% d'entre eux il n'y a aucune détection. Ces données ont ainsi été transmises à l'ANSES pour que l'agence puisse prendre position et éclairer le débat public sur la question du glyphosate.



ZONES DE NON-TRAITEMENT RIVERAIN- LA SURENCHÈRE ÉLECTORALE

L'année 2019 fut le théâtre d'un affrontement juridique entre l'Etat, les ONG et la profession agricole. La question de la protection des riverains est inhérente à l'arrêté de 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques qui permettait notamment de réduire les zones de non-traitement le long des cours d'eau à 5 mètres lorsqu'il y a une bande enherbée.

Depuis 2006, l'arrêté en question a évolué selon les attaques juridiques et les décisions du Conseil d'Etat. A chaque fois, la question des riverains a pu être évitée que ce soit dans ce cadre ci ou dans le cadre de projet de loi. Toutefois, cette année plusieurs éléments ont convergé que ce soit la nouvelle décision du Conseil d'Etat qui a obligé l'Etat à prendre un nouvel arrêté dans les 6 mois suivant sa décision (1^{er} Janvier 2020 maximum) ; ou bien le rapport de l'ANSES qui a recommandé la mise en place de distance de sécurité au moins égales aux distances introduites dans l'évaluation AMM ; les nombreux rapports dont celui du CGEDD et enfin l'énorme pression médiatique couplée par le contexte des municipales.

L'AGPB s'est donc battue pour dénoncer l'instauration des ZNT en mobilisant son réseau pour répondre aux nombreuses consultations du public et pour rencontrer les parlementaires afin de leur expliquer et les convaincre qu'au lieu de distances, il faut plutôt créer des points de rencontre et d'échanges entre riverains et agriculteurs. Plusieurs estimations ont été faites dans les départements. Des ZNT de 5, 10 mètres, voire 150 mètres engendreraient des pertes de surfaces inouïes pour les d'agriculteurs, de l'ordre de 20 % des surfaces agricoles selon les régions. L'AGPB a demandé : la réciprocité des zonages ; la prise en compte des surcoûts et que les SIE bordures de champs soient ramenées comme auparavant à 1 mètre de largeur. L'AGPB avec la FNSEA a fait valoir qu'il valait mieux le dialogue que l'instauration de ZNT. Dans ce cadre, il a été promu le déploiement de Chartes riverains pour encadrer lesdites zones.



UNE DU 20 SEPT 2019
DE L'AGRICULTEUR DE L'AINSE

SÉPARATION VENTE CONSEIL DES COÛTS SUPPLEMENTAIRES POUR LES CÉRÉALIERS

A la suite de la loi EGALIM d'octobre 2018, une ordonnance du 24 avril 2019 a fixé les conditions de séparation du conseil et de la vente de produits phytosanitaires. Deux conseils sont ainsi qualifiés : d'un côté le conseil stratégique, pluriannuel, individualisé ; de l'autre un conseil spécifique, répondant à un besoin ponctuel. Ces activités de conseil doivent contribuer à la réduction de l'utilisation, des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques, et respecter les principes de la protection intégrée des cultures. La séparation des activités de vente et de conseil concerne toutes les utilisations (agricoles ou non) de produits phytopharmaceutiques. L'AGPB s'est mobilisée pour dénoncer l'inapplicabilité d'un tel système que ce soit en termes de délais d'entrée en vigueur des mesures, sur le déploiement quantitatif et qualitatif de ce nouveau type de conseil en moins de deux ans notamment dans le cadre du suivi des cahiers des charges type HVE...

L'action de l'AGPB a permis de réduire l'obligation d'un conseil tous les 2 ans en 5 ans au lieu 1 fois par an pour réduire les coûts engendrés par ce nouveau conseil. En effet, il peut constituer un coût supplémentaire pour les céréaliers de l'ordre de 2 500 à 5 000 € par an en fonction de la complexité des exploitations.

CÉRÉALIERS ET BIODIVERSITÉ : UNE SYNERGIE À RÉAFFIRMER

Dans le cadre de la stratégie AGPB, il a été nécessaire de se focaliser sur la thématique biodiversité. A plusieurs reprises, la Commission environnement a invité différents acteurs du secteur de la biodiversité pour identifier de potentiels partenaires. L'AGPB a travaillé au développement de 9 pratiques conciliant agronomie, économie, environnement et faune sauvage. Ces pratiques sont issues d'un retour d'expérience de 100 agriculteurs engagés dans le programme Agrifaune dont 60% sont des céréaliers. Les pratiques identifiées sont notamment : l'amélioration de la qualité écologique des bordures de champs, la mosaïque culturale, les aménagements, gestion alternative des zones herbacées, protection de la faune sauvage durant les travaux agricoles, conservation des chaumes dans le couvert l'interculture, l'optimisation du parcellaire, la couverture des sols et l'aménagement des corps de ferme. Ces agriculteurs mettaient en place ces pratiques pour **3 principales raisons** :

 **78%**
POUR LE CADRE DE VIE

 **54%**
DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ
FONCTIONNELLE

 **54%**
POUR MAINTENIR
UNE ACTIVITÉ CYNÉGÉTIQUE

Ces pratiques ont été présentées à un certain nombre de structures (AGPM, FOP, APCA, ACTA, LCA, FNA, ELO...), d'organismes stockeurs et d'Organisations non gouvernementales. Ces rencontres ont notamment permis de lier des contacts plus précis. De futurs travaux découleront de ces différentes rencontres.

AGRIFAUNE



Depuis 2006, le programme Agrifaune regroupe 2 entités agricole : FNSEA et APCA ainsi que 2 entités cynégétiques : ONCFS et FNC au sein d'une convention de partenariat. L'objectif de ce programme est le développement de pratiques conciliant agronomie, économie, environnement et faune sauvage. Ce programme travaille actuellement différentes thématiques prioritaires : les bords de champs, l'interculture, le machinisme, la viticulture, le pastoralisme de montagne et le bocage.

“

L'AGPB souhaite prouver que nous les céréaliers sont de vrais acteurs de la biodiversité, qu'ils œuvrent à la conservation des habitats et des espèces inféodées au milieu de plaine. La mise en place de ces différentes pratiques dans le système de production en est le parfait exemple !

”

François JACQUES

LES CÉRÉALIERES ENGAGÉS DANS LA BIOÉCONOMIE

Le carbone, une opportunité pour les céréaliers

Les producteurs de grandes cultures (blé, maïs, oléo protéagineux et betteraves) et leurs instituts techniques se sont engagés fin 2019 pour élaborer la méthode **LABEL BAS CARBONE** du **MTES**, Ministère de la Transition écologique et solidaire, appliquée au secteur des grandes cultures en complément du travail déjà réalisé par le secteur de l'élevage.



**LABEL BAS
CARBONE**

©MTES

“

C'est une initiative résolument positive pour s'inscrire sur le chemin de la neutralité carbone souhaitée dans toute l'économie et montrer que l'agriculture est solution dans la lutte contre le changement climatique.

”

Philippe HEUSELE

Les céréales sont une formidable pompe à carbone, grâce à la photosynthèse : elles captent dans l'atmosphère des quantités de gaz carbonique 7 fois plus importantes qu'il n'en est émis pour les produire. Ce phénomène les différencie, comme la forêt, des autres secteurs de production humaine.

Les producteurs de grandes cultures partagent l'ambition de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'apporter des solutions au travers du piégeage et du stockage du carbone au champ par des pratiques et des technologies améliorantes, ou dans la filière par la production de biocarburants, de bioénergies ou de produits de la chimie du végétal. L'étude INRA « 4 pour 1000 » publiée en juin 2019 confirme que c'est dans le secteur des grandes cultures que réside un des plus forts potentiels de stockage de carbone en France.

Un consortium des organisations de grandes cultures AGPB, AGPM, CGB et FOP s'est structuré pour piloter la rédaction de la méthode « label bas carbone » pour les grandes cultures avec leurs Instituts techniques Arvalis, Terres Inovia, ITB et ARTB avec l'appui d' In vivo/ Agro solutions. Cela permettra dès la fin 2020 de formaliser des crédits carbone sur les exploitations de grandes cultures qui pourront ainsi être commercialisés après d'entreprises ou de collectivités souhaitant réduire leur empreinte carbone.

Bioéthanol : une année 2019 favorable

L'année 2019 s'était achevée par plusieurs belles surprises avec la possibilité d'incorporer les bioéthanol de résidus sucriers et amidonniers au-delà du plafond de 7%, une trajectoire d'incorporation croissante pour 2019 et 2020, et l'interdiction des biocarburants d'huile de palme dès 2020 qui avaient pris environ 15% de part de marché au bioéthanol national. Des nouvelles favorables, certes à amplifier, mais qui permettent d'accompagner la croissance retrouvée sur le marché national du bioéthanol. Ce dernier bénéficie de la hausse de 85% de la consommation du superéthanol E85 en 2019, qui suit celle de +55% en 2018. L'E85 représente désormais 3% des

essences, donc la consommation globale a elle-même augmenté de 7% en 2019 par rapport à 2018. L'AGPB s'est investie pour entretenir cette dynamique lors d'une audition devant la mission agrocarburants de la Commission développement durable de l'Assemblée nationale. Cette dernière a d'ailleurs dit dans son rapport début 2020 qu'il faut engager des négociations pour déplaçonner le taux de 7% des biocarburants de 1^{ère} génération.

Consolider et amplifier la dynamique

Le classement début 2019 par l'UE de l'huile de palme dans les produits qui déforêtent le plus est une opportunité pour le bioéthanol européen. L'AGPB le souhaite et l'a exprimé lors des consultations européennes sur la déforestation et sur la poursuite des soutiens aux biocarburants. L'AGPB l'a redit lors des tentatives de la société Total et du gouvernement de revenir dans le PLF2020 sur l'interdiction des biocarburants d'huile de palme votée l'année précédente.

Malgré la position du Conseil constitutionnel, la vigilance des députés LREM, l'action des ONG, le gouvernement a réautorisé la catégorie des huiles acides de palme, le temps que le Conseil d'Etat ne rende son jugement. Cette situation n'est pas tenable dans la durée ni cohérente.

Durant l'année 2019, l'AGPB a cherché à maximiser les possibilités d'accroître la consommation de bioéthanol, en particulier avec l'E85 et les voitures Flex fuels, par des propositions dans la loi d'orientation sur la mobilité, la loi énergie climat, ou la loi de finances 2020. Des résultats arrivent avec la prise en compte des spécificités des voitures Flex fuels dans la prime à la conversion. De même, le taux d'incorporation de biocarburants dans l'essence pour 2021 est fixé à 8,6%, soit + 0,4 points par rapport à 2020.

Une dynamique enrayée avec le COVID19 ?

L'AGPB est intervenue en 2019 contre la levée des droits antidumping sur le bioéthanol US et contre l'octroi d'avantages disproportionnés au bioéthanol brésilien, regrette la position de la Commission sur ces deux dossiers et luttera contre ces distorsions de concurrence.

La crise du COVID19 a démontré l'importance stratégique de la filière céréalière et du bioéthanol notamment, avec les gels hydroalcooliques mais aussi la production de matières riches en protéines pour l'élevage. Alors que le confinement a stoppé la croissance anticipée du bioéthanol en 2020, l'AGPB a demandé l'instauration d'une clause de sauvegarde pour ne pas subir les importations à prix cassés des excédents américains et de celles du Brésil dont le réal est fortement dévalué.

Au contraire, l'AGPB demande le maintien d'une dynamique positive pour le bioéthanol. Elle défend une vision de croissance des taux d'incorporation des biocarburants, en commun avec les autres AS végétales, lors d'auditions auprès des parlementaires français mais aussi dans le cadre du Pacte vert européen.

En effet, la hausse des ambitions climatiques portée par l'UE 27 est une opportunité à saisir.



Economie circulaire

L'AGPB travaille activement avec le Club bioplastique, dont elle est membre fondateur, et avec l'Association Chimie Du Végétal pour faciliter le développement des produits biosourcés et des bioplastiques. Dans le projet de loi économie circulaire, elle a défendu le maintien d'alternatives compostables aux sacs plastiques fossiles et le développement de filières de compostage de qualité.

Si l'AGPB a apprécié les avancées obtenues au Sénat, elle n'a pu que constater la vision « étriquée » du gouvernement et de la majorité sur les bioplastiques, dont seul l'usage sous forme de sacs Fruits & Légumes a été sauvegardé. Les efforts seront poursuivis notamment au niveau UE.

Méthanisation

L'AGPB regrette le recul du gouvernement sur ses ambitions de développement du biométhane dans la programmation pluriannuelle de l'énergie et est engagée auprès de la FNSEA pour défendre la méthanisation agricole que l'Etat met dans un corner avec des exigences de baisse des coûts inatteignables.

L'AGPB revendique aussi la place des Cultures Intermédiaire à Vocation Energétiques (CIVE) dans la production de biométhane. Elle a obtenu le lancement officiel d'un Groupe de Travail CIVE dans le plan national d'action bioéconomie. Elle s'implique dans la défense du tarif biométhane pour garder un soutien aux CIVE, et dans l'évolution du « décret culture », aujourd'hui soumis à une forte pression pour plus de contrôles.

Dans le cadre de la commission bioéconomie AGPB AGPM, elle a missionné ARVALIS sur l'évaluation de l'intérêt d'insérer des cultures dédiées et CIVE dans des systèmes d'exploitation.

Positionner la ressource paille par rapport à la demande en matériaux biosourcés

L'AGPB, dans le cadre du Bureau Commun des pailles et Fourrages (BCPF) qu'elle anime a décidé d'entreprendre une étude sur la faisabilité de béton de paille, visant à faire une évaluation sommaire de la pertinence des pailles dans les bétons biosourcés, ce qui n'a jamais été étudié. Le secteur de la construction est en plein « verdissement » et les grandes cultures ont un rôle à jouer. L'utilisation de produits et matériaux biosourcés dans les bâtiments est un moyen de réduire l'impact de la construction des bâtiments et même de stocker du carbone. La loi de transition énergétique de 2015 précise que « l'utilisation des matériaux biosourcés concourt significativement au stockage de carbone atmosphérique et à la préservation des ressources naturelles ».

Les matériaux biosourcés ont donc leur place sous forme de béton ou de panneaux. Des systèmes constructifs bois et biosourcés se développent mais encore faiblement sur les bétons. La paille commence à être utilisée comme isolant dans des coffrages bois, ou en auto-construction, pour un total estimé de l'ordre de 5 000 T de paille.

Le marché des fibres matériaux agricoles dépasse 150 000 T, dont plus de 85% à base de lin, 8% de chanvre, et le reste en paille de céréales, colza. 90% du marché est destiné à la construction, essentiellement des panneaux et un peu de bétons végétaux, et le reste vers l'automobile.

Le verdissement des bétons et des isolants de remplissage est un enjeu sur lequel il existe peu de connaissances pour la paille, notamment sur les bétons.

C'est pourquoi le Bureau Commun des pailles et Fourrage a décidé de présenter un projet d'étude de faisabilité de béton de paille auprès d'Intercréales qui a accepté de prendre en charge le financement de cette étude ; Le BCPF est par ailleurs favorable à cette étude innovante qui peut permettre de créer de la valeur au niveau agricole.

Pour la réalisation technique de cette étude, le Bureau Commun des pailles et Fourrages a fait appel aux sociétés FRD. Fibre Recherche Développement (FRD), société d'innovation privée et plateforme d'ingénierie de projets industriels, qui favorise l'émergence et le développement d'applications innovantes pour les fibres végétales agricoles issues de biomasse et le CODEM (Centre technique sur les matériaux des bâtiments), centre de transferts de technologies liées à la production de matériaux pour la construction. Les résultats de l'étude seront à la disposition du BCPF après l'été 2020.

PARTIE 6

PRÉPARER L'AVENIR PAR L'INNOVATION ET LA PROSPECTIVE

RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD POUR LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE DANS LE SECTEUR DE LA SEMENCE

Au cours de l'année syndicale 2018-2019, l'AGPB a élaboré un certain nombre de propositions, dans le cadre du renouvellement de l'accord C.V.O semences ; le précédent accord triennal arrivant à échéance le 30 Juin 2019.

Un nouvel accord interprofessionnel actant la transformation de la CVO (Contribution Volontaire Obligatoire) en CRIV (Contribution Recherche et Innovation Variétale) a été instauré pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022. Il traduit la volonté des acteurs de l'interprofession de répondre à la nécessité de maintenir l'effort de recherche pour continuer à proposer de nouvelles semences performantes aux agriculteurs.

Le budget de la recherche est constitué de la CVO versée pour toutes les céréales collectées. Il a atteint en moyenne 67,6 M€ entre 2014 et 2018, mais il est passé de 71,5 M€ en 2014 à 64,4 M€ en 2018, diminuant parce que l'utilisation de semences certifiées s'est réduite au profit des semences de ferme.

Aussi, l'objectif de la négociation consistait à enrayer cette baisse du budget de la recherche, en le maintenant autour de 63 M€.

En ce qui concerne les céréales à paille, la recherche fait face à un déficit de financement de plus en plus prononcé, du fait d'une plus faible utilisation des semences certifiées par les agriculteurs, ayant pour conséquence une moindre rémunération des obtenteurs (semenciers). C'est dans le but de briser ce cercle vicieux que l'AGPB a été favorable à une proposition d'accord interprofessionnel transformant la C.V.O. en C.R.I.V. Celui-ci va permettre d'établir une plus grande équité entre les utilisateurs de semences de ferme et semences certifiées dans leur contribution au financement de la recherche. Ainsi, la cotisation prélevée sur la tonne de céréales collectées passe de 0,70 € à 0,90 €/T. Dans le même temps, les acheteurs se verront remboursés 5 €/quintal de semences certifiées, contre 2,80 auparavant.

Dans le cadre de l'ancien accord CVO, les semences certifiées cotisaient à hauteur de 12,32 €/ha et les semences de ferme à hauteur de 5,40 €/ha. Après les négociations, la contribution à la recherche se situe à 10,68€/ha pour les semences certifiées et à 6,48€/ha pour les semences de ferme.

Par ailleurs, l'agriculteur ayant acheté des semences certifiées recevra 7 €/ha au lieu de 3,92 €/ha auparavant. Au final, les semences certifiées payeront 1,5 € de moins à l'hectare et les semences de ferme 1,5 € de plus.



©FOTOLIA

Les agriculteurs seront donc davantage incités à utiliser la semence certifiée et dans le même temps ceux qui souhaitent utiliser la semence de ferme contribueront davantage.

CULTURIBLES : LES GRANDES CULTURES SE PROJETTENT EN 2030

Consciente que l'avenir des exploitations ne dépend pas du seul débouché céréalier mais bien de l'équilibre des systèmes de production, l'AGPB épaulée par Sol et Civilisation a été à l'initiative d'un groupe de réflexion prospective en commun AGPB, AGPM, CGB et FOP. A partir de 4 scénarios cohérents et vraisemblables dessinant les champs du possible, les participants ont coconstruit un scénario souhaitable et réaliste pour 2030 qui servira de cadre pour l'action stratégique des associations spécialisées en grandes cultures des prochaines années. Cette démarche prospective apporte une méthode d'analyse partagée des enjeux multiples auxquels sont confrontés nos secteurs, et un éclairage précieux face à la complexité du contexte sur les impacts possibles des différentes voies qui pourraient être prises à l'avenir.

Une douzaine d'élus des 4 associations spécialisées, associés à des experts des organisations de grandes cultures : instituts techniques, interprofessions, établissements financiers et think tank Sol et Civilisations ont participé à une vingtaine de réunions de travail depuis l'automne 2018 pour élaborer ensemble ce cadre de réflexion.

Cela permettra d'étayer les argumentaires dans les négociations face aux décideurs et de conforter les actions à engager. Le second semestre 2020 sera consacré à la valorisation des résultats de la prospective, tant au sein de nos organisations qu'en externe, afin de faire résonner le projet des organisations de grandes cultures françaises pour 2030, face à d'autres ONG.

LES SCÉNARIOS IMAGINÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL CULTURIBLES POUR LES EXPLOITATIONS DE GRANDES CULTURES EN 2030 SERVANT DE CADRE DE RÉFLEXION



« À LA DÉRIVE »

Une agriculture déboussolée qui subit les tendances sociétales plus qu'elle ne les devance.

(Proche du ressenti 2020)

« AGRICULTURE-SOLUTIONS »



Les GC sont devenues un acteur de la transformation de nos sociétés (climat, biodiversité, alimentation) par le développement de solutions agridurables.

« DRIVÉ PAR L'AVAL »



Une agriculture écologiquement intensive, portée par l'aval de filières conquérantes.

« AGROÉCOLOGIE PAYSANNE »



Une agriculture au service d'une alimentation de proximité et de la gestion des biens publics.

« SANS RACINES »



Une société urbaine, repliée sur elle-même, oublie son agriculture et voit dans l'espace rural un simple poumon récréatif.



“
La démarche de prospective Culturibles crée une dynamique collective pour venir éclairer le pilotage stratégique de nos organisations au service de l'intérêt des producteurs de grandes cultures
Philippe HEUSELE”







**ASSOCIATION GÉNÉRALE
DES PRODUCTEURS DE BLÉ
ET AUTRES CÉRÉALES**

23,25 avenue de Neuilly
75116 Paris
Tél. : 01 44 31 10 10
contact@agpb.fr

RETROUVEZ L'AGPB SUR :

www.agpb.fr
www.lesnouveauxcerealiers.fr
@AGPB_cerealiers
Chaine Youtube AGPB



**Produire Plus,
Produire Mieux**

